

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(25^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 21 octobre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. Loi de finances pour 1988 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4565).

Départements et territoires d'outre-mer

- M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les départements d'outre-mer.
- M. Alexandre Léontieff, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les territoires d'outre-mer.
- M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer.
- M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les territoires d'outre-mer.
- M. Pierre Micaux, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les départements et territoires d'outre-mer.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat auprès du ministre des départements et territoires d'outre-mer, chargé des problèmes du Pacifique Sud.

MM. Roger Holeindre,
Michel Debré,
Maxime Gremetz,
Jean Maran,
Robert Le Foll,
André Thien Ah Koon,
Gabriel Kaspereit,
Ernest Moutoussamy,
Frédéric Jalton,
Henri Zeaujean.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4586).

COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE
DE M. ANDRÉ BILLARDON,**

vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les départements d'outre-mer.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud, mes chers collègues, le projet de budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer se maintient, avec 1,773 milliard de francs, à ce niveau exceptionnel qu'il avait atteint en 1987. Pour leur part, les autorisations de programme poursuivent leur progression en dépit de leur expansion sans précédent dans la loi de finances pour 1987.

S'agissant des seuls départements et territoires d'outre-mer, l'impact de la loi de programme se traduit, cette année encore, par une remarquable augmentation des autorisations de programme. Et la stabilisation d'une année sur l'autre des crédits de paiement résulte de l'importance des reports prévisibles de dépenses en capital.

Vous trouverez dans mon rapport écrit les chiffres qui retracent l'évolution des principales dotations destinées aux départements et aux collectivités territoriales. Aussi, je ne m'y attarderai pas. J'aimerais en revanche appeler l'attention sur l'importance de la loi de programme que nous avons votée l'an dernier.

L'année 1988 constituera la deuxième année d'application de la loi de programme du 31 décembre 1986 relative au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

Il est de première importance que les objectifs de cette loi de programme soient atteints. En effet, la mise à niveau de l'appareil productif des départements d'outre-mer au cours des quelques brèves années qui nous séparent de l'échéance de 1992 constitue un impératif absolu pour leur bonne insertion au sein du marché unique européen.

Le rapport que vous avez déposé le 15 octobre, monsieur le ministre, montre bien que l'exécution de cette loi de programme s'effectue jusqu'à présent dans d'excellentes conditions et qu'aucun retard n'est pris, tant sur le plan réglementaire que sur le plan financier.

S'agissant de la parité sociale globale, je souhaite personnellement que la commission nationale d'évaluation, présidée par notre ancien collègue Hector Rivierez, puisse rapidement établir un bilan complet des écarts qui demeurent en matière de couverture sociale entre les départements d'outre-mer et la métropole. Il est en effet essentiel que la parité promise par la loi de programme puisse rapidement produire ses premiers effets. Il est également hautement souhaitable que les potentialités que recèlent les dispositions permettant de créer des zones franches dans les départements d'outre-mer trouvent rapidement leur traduction concrète.

Pour en terminer avec l'application de la loi de programme, je dirai un mot de la collectivité qui en a le plus besoin : Mayotte.

Les retards de tous ordres accumulés depuis des décennies dans cette petite île, qui a marqué avec éclat sa volonté de rester française, sont considérables. C'est à juste titre que vous vous êtes donné les moyens de les combler grâce à une dotation spéciale au sein de la loi de programme qui engage l'Etat pour 750 millions, soit environ 10 000 francs par habitant, d'ici à 1992. Il était de première importance de tenir les engagements pris à l'égard de Mayotte, et de les tenir intégralement. En effet, après des années d'indifférence - voire d'oubli - l'effort de rattrapage consenti en faveur de cette collectivité territoriale scellera enfin son appartenance pleine et entière à notre collectivité nationale.

Il me semble également indispensable d'évoquer les conséquences du plan Reagan pour la Guadeloupe et la Martinique. Lors de l'examen de ce budget en commission des finances, notre collègue Michel Cointat s'est, à juste titre, inquiété des mesures envisagées par le Gouvernement pour compenser les facilités accordées par les Etats-Unis aux pays voisins des D.O.M. Je souhaiterais vivement, monsieur le ministre, que vous fassiez le point complet sur les intentions du Gouvernement à cet égard.

Enfin, il y a le grand rendez-vous de l'Europe avec les D.O.M. Il importe de ne pas le manquer. Je sais, monsieur le ministre, que vous vous en occupez activement, comme en témoignent le memorandum que vous avez adressé en avril dernier à la commission des Communautés européennes et la grande rencontre de l'Europe avec les D.O.M. que vous avez organisée en juin dernier.

Là encore, deux grandes questions se posent.

En particulier, quel sera l'avenir de l'octroi de mer ? Bien sûr, la France a fait savoir à ses partenaires combien cette taxe était indispensable à l'équilibre des finances locales des départements d'outre-mer. Mais pourra-t-elle s'opposer durablement aux pressions européennes en ce domaine ? Et si tel n'est pas le cas, a-t-elle une solution de rechange ? Telles sont les questions qui se posent au sujet de l'octroi de mer.

Il convient également de ne pas passer sous silence l'avenir de la production bananière des D.O.M. Comme vous le savez, en valeur, celle-ci contribue, environ pour moitié, aux exportations antillaises. C'est dire son importance. Lors d'un déplacement que j'ai effectué l'hiver dernier aux Antilles au nom de la commission des finances, j'ai pu mesurer l'inquiétude, et parfois l'angoisse, du monde agricole antillais face à la montée de la concurrence des pays A.C.P. - Afrique, Caraïbes, Pacifique. Il conviendra d'être vigilant face aux tentatives de remise en cause du marché bananier européen tel qu'il avait été fixé par le général de Gaulle.

Il me semble également nécessaire, même si cela n'entre pas tout à fait dans la compétence du rapporteur spécial de la commission des finances, d'évoquer certains problèmes

institutionnels, surtout s'ils ne sont pas sans lien avec les nécessités du développement économique. Ainsi en va-t-il de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. J'ai pu constater, au cours d'une visite sur place, une volonté sans faille de la part des responsables locaux d'affranchir ces deux petites îles de la tutelle de leur grande voisine : la Guadeloupe. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez quel accueil le Gouvernement entend réserver à cette aspiration.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans évoquer la situation particulièrement délicate qui découle de l'afflux de réfugiés surinamiens en Guyane. La France, fidèle à ses traditions humanitaires, a accueilli dans ce département des millions de sans-abri chassés par la guerre civile qui sévit dans leur pays. Ceux-ci représentent aujourd'hui à peu près 10 p. 100 de la population du département. Je souhaiterais savoir quelles sont les perspectives envisageables à l'égard de ces réfugiés. Certains sont-ils appelés à rester durablement sur le sol guyanais ? Et dans l'affirmative, quelles seraient les modalités de leur installation plus ou moins longue sur le sol français ?

Tels sont les quelques problèmes que je souhaitais évoquer devant vous, monsieur le ministre.

Je terminerai par votre projet de budget. Il est excellent. Certains, sans doute, diront que les crédits stagnent par rapport à l'an dernier et vous reprocheront le fait que les promesses contenues dans la loi de programme ne soient par conséquent par tenues intégralement. A ceux-là je répondrai simplement que par rapport à la loi de finances initiale pour 1986 - la dernière de la précédente gestion - les crédits de paiement progressent de près de 30 p. 100 et les autorisations de programme de près de 60 p. 100. Voilà, je crois, qui est de nature à dissiper tous les reproches qui pourraient vous être faits à ce sujet.

Par-delà votre budget qui ne représente, rappelons-le, qu'environ un dixième de l'effort total de l'Etat en faveur de ces collectivités territoriales - puisque l'effort de l'Etat s'élève à 15 milliards de francs auxquels il faudrait ajouter les 5 milliards de francs de dépenses fiscales - vous êtes porteur, monsieur le ministre, d'une politique qui fait renaître l'espoir outre-mer.

Réhabilitation de la liberté d'entreprise, libéralisation des échanges et des transports aériens, consolidation de la solidarité nationale, reprise des objectifs du BUMIDOM - mobilité, insertion des Antillais et surtout des Réunionnais en métropole - tels sont les facteurs qui constituent les grands axes d'une politique nouvelle dont tout observateur de bonne foi ne peut que souhaiter la réussite, afin que nos départements d'outre-mer puissent mieux encore faire rayonner la France à travers le monde.

La commission des finances a approuvé ce projet de budget. Je propose à l'Assemblée de la suivre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Alexandre Léontieff, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les territoires d'outre-mer.

M. Alexandre Léontieff, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, l'examen du projet de loi de finances est traditionnellement l'occasion de porter un jugement sur la politique menée par le Gouvernement et sur les objectifs qui sont proposés à l'approbation du Parlement pour l'année à venir.

Dans la loi de finances pour 1988, le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, s'élève à 1,773 milliard de francs. Il traduit une croissance apparente de 3,2 p. 100 - en réalité il est en baisse légère de 0,1 p. 100, si l'on retranche certains transferts correspondant à des prises en charge financières par d'autres ministères. On constate donc une stabilisation des crédits globaux des départements et territoires d'outre-mer.

D'aucuns ne manqueront pas d'affirmer à cette occasion que ce budget 1988 du ministère des départements et territoires d'outre-mer est un mauvais budget. C'est oublier bien vite l'effort exceptionnel consenti en 1987 en faveur des départements et territoires d'outre-mer, monsieur le ministre, puisque votre budget avait connu un taux de progression de 25 p. 100 avec au surplus une augmentation de près de 50 p. 100 de vos autorisations de programme. Dans la loi de

finances pour 1987, les départements et territoires d'outre-mer ont été l'une des quatre grandes priorités du budget de la nation, ne l'oublions pas.

C'est en fait, comme l'a dit mon collègue M. de Rocca Serra, par rapport au budget de 1986, dernier budget de la précédente législature, qu'il faut analyser l'effort remarquable du Gouvernement en faveur de l'outre-mer à travers du budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer. En deux ans, les crédits de MEDETOM ont progressé de 30 p. 100 et les autorisations de programme de près de 60 p. 100.

En 1988, l'effort de l'Etat en faveur des investissements dans l'outre-mer sera toujours très significatif si l'on tient compte de la progression de 5 p. 100 des autorisations de programme, de celle de plus de 11 p. 100 du volume global des moyens d'engagement et du report très important sur 1988 des dépenses en capital qui avaient connu en 1987 un taux exceptionnel de croissance de 41 p. 100. Le budget 1988 du ministère des départements et territoires d'outre-mer confirme donc les moyens d'intervention votés en 1987. Il s'agit d'un budget de consolidation.

Mais cette analyse globale masque des disparités entre les départements et les territoires, qu'il convient de souligner et qui inquiètent le rapporteur spécial des territoires d'outre-mer.

Les autorisations de programme de 1988 sont surtout consacrées à l'application de la loi de programme dans les départements d'outre-mer et, de manière générale, les crédits destinés aux départements d'outre-mer évoluent plus favorablement que ceux réservés aux territoires d'outre-mer.

Les crédits consacrés aux territoires d'outre-mer, qui s'élèvent à 681 millions de francs, sont en diminution de 0,7 p. 100, et la part des territoires d'outre-mer est également en diminution puisqu'elle passe de 40 p. 100 en 1987 à 38 p. 100 en 1988.

Enfin, au sein des crédits des territoires d'outre-mer, la part réservée à la Nouvelle-Calédonie reste prédominante sans que les autres territoires ne trouvent de compensation budgétaire, si l'on peut dire, au niveau du F.I.D.E.S.

Concernant l'action économique dans les territoires d'outre-mer, exception faite des crédits du fonds exceptionnel d'aide et de développement de la Nouvelle-Calédonie, les crédits du F.I.D.E.S. connaissent une régression inquiétante en francs courants et surtout en francs constants. Cette situation est déplorable, monsieur le ministre, et vous devez y remédier, de même qu'il serait souhaitable que les crédits du F.I.D.E.S. soient mieux répartis entre la section générale et la section territoriale, cette dernière étant véritablement sous-dotée.

Enfin, la commission des finances a adopté à l'unanimité l'observation demandant au Gouvernement d'étudier la mise en place d'une procédure administrative et budgétaire décentralisée permettant une affectation et une utilisation plus rapides des crédits du F.I.D.E.S. territorial par les instances délibérantes des territoires d'outre-mer. Une partie non négligeable de la sous-consommation des crédits du F.I.D.E.S. territorial s'explique en effet par la procédure lourde et inadaptée pratiquée au niveau du F.I.D.E.S.

L'action économique dans les territoires d'outre-mer passe également par la stimulation de l'investissement privé. La loi de défiscalisation des investissements dans l'outre-mer, qui porte votre nom, monsieur le ministre, n'a pas encore eu tous ses effets dans les territoires d'outre-mer, faute sans doute d'une information plus incitative auprès des investisseurs métropolitains. Une coordination des actions de promotion des investissements du ministère des départements et territoires d'outre-mer, du secrétariat d'Etat chargé du Pacifique sud et des gouvernements territoriaux est indispensable. De même, la direction générale des impôts devra tenir les statistiques spécifiques de ces investissements défiscalisés dans les départements et territoires d'outre-mer.

J'ai eu également l'occasion, monsieur le ministre, d'attirer votre attention et celle du ministre de l'économie et des finances sur la nécessité de modifier ou d'abroger l'article 164-C du code général des impôts, qui décourage tout investissement des Polynésiens dans le secteur immobilier en métropole, alors que la loi Pons de défiscalisation encourage, à l'inverse, les investissements des métropolitains en Polynésie, notamment dans le secteur immobilier. Il serait souhai-

table que la convention fiscale actuellement à l'étude entre l'Etat et le territoire puisse aboutir rapidement pour gommer, entre autres, une telle anomalie.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que vous le savez, l'intervention de l'Etat dans les territoires d'outre-mer ne se limite pas aux seules actions du ministère des départements et territoires d'outre-mer. Il convient de comptabiliser les interventions de tous les ministères pour obtenir le total des dépenses civiles et militaires de l'Etat dans chaque territoire.

La part du budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer varie selon les territoires. Ramenée au total des dépenses de l'Etat en 1986, elle est de 30,8 p. 100 à Wallis et Futuna, 20,7 p. 100 en Nouvelle-Calédonie et seulement 2,7 p. 100 en Polynésie française.

Le ministère des départements et territoires d'outre-mer, ministère de tutelle des territoires, a pour tâche de coordonner les actions de l'Etat dans les territoires d'outre-mer. Il est l'interlocuteur privilégié en métropole des exécutifs de chaque territoire. Cette mission de coordination et de dialogue, vous l'assumez, monsieur le ministre, avec compétence et efficacité. Tous les parlementaires des territoires d'outre-mer vous rendent, par mon entremise, cet hommage mérité.

Soyez surtout félicité pour l'action énergique et volontariste que vous avez su mener en Nouvelle-Calédonie, dont les populations se sont prononcées sans ambiguïté, le 13 septembre dernier, en faveur du maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française : 98 p. 100 des votants pour ce maintien avec un taux de participation de près de 60 p. 100 des inscrits, ce sont des chiffres qui parlent par eux-mêmes ; c'est un résultat incontestable et incontournable.

La confiance est revenue dans ce territoire et nous assistons à une montée en puissance de l'économie, notamment dans les secteurs de l'immobilier, du bâtiment, du tourisme et de l'agriculture. Les interventions du fonds d'aide et de développement pour la Nouvelle-Calédonie restent importantes et influent sur l'économie : rappelons que 117 millions de francs ont été votés en 1986, 149 millions en 1987, et que 125 millions d'autorisations de programme ont été dégagés pour 1988.

Le Gouvernement a accordé en 1986 une subvention d'équilibre exceptionnelle de 250 millions de francs en faveur du budget territorial et il participe aux charges de fonctionnement de l'enseignement public primaire, aux dépenses de santé et à la garantie fiscale du nickel sur 2,3 milliards de francs d'interventions globales de l'Etat. Tant que l'économie du territoire n'aura pas dégagé les ressources nécessaires, l'Etat se doit de maintenir sa contribution au budget de la Nouvelle-Calédonie car il importe désormais de préserver ce capital de confiance et de progrès.

Le futur statut de la Nouvelle-Calédonie ambitionne de faire participer ensemble les principales ethnies et forces politiques du territoire à la gestion des affaires locales. La réalisation d'un tel consensus permettra sans aucun doute l'essor économique et social de la Nouvelle-Calédonie, dont les potentialités demeurent considérables.

A Wallis et Futuna, le plan d'urgence décidé par le Premier ministre au mois de septembre 1986 s'est exécuté normalement et les conséquences du cyclone « Raja » sont en voie d'être effacées. Près de 46 millions de francs ont été dégagés pour les sinistrés de Futuna.

Parmi les équipements importants, il convient de noter l'électrification de Futuna, la mise en place de la télécommunication à Wallis et Futuna et l'amélioration de la desserte aérienne.

Les Terres antarctiques et australes françaises recevront bientôt la piste d'atterrissage de la Terre-Adèle, d'un coût global de 100 millions de francs. Vous avez su, monsieur le ministre, en prendre la décision dès octobre 1986. Une telle réalisation, qui s'étalera jusqu'en 1991, améliorera la sécurité du personnel qui y séjourne et contribuera à renforcer la présence française dans cette partie du monde.

Quant à la Polynésie française, où l'Etat est intervenu à hauteur de 4,8 milliards de francs en 1986, il convient de rappeler l'importance du ministère de la défense, qui représente à lui seul 2,9 milliards de francs des dépenses de l'Etat.

En termes d'impact direct sur l'économie locale, les dépenses globales du C.E.P.-C.E.A. et des armées utilisées localement sont de 1,8 milliard de francs, soit 15 p. 100 du

produit intérieur brut du territoire. Il conviendra de veiller attentivement aux conditions de redéploiement des effectifs du C.E.P., afin que les personnels locaux ne subissent pas de préjudice majeur.

Il est heureux que la convention douanière et de coopération économique de cinq ans ait été signée entre le ministre de la défense et le président du gouvernement territorial car elle consacre concrètement la participation du C.E.P. et du ministère de la défense à des opérations de désenclavement et de revitalisation des archipels.

Sur le plan budgétaire, le territoire est confronté à des problèmes d'équilibre, compte tenu essentiellement du poids de certaines dépenses sociales, en particulier celles relatives au régime de protection sociale du monde rural, le R.P.S.M.R. Le territoire sollicite un effort accru de la solidarité nationale qui pourrait se manifester par la prise en charge totale des prestations familiales. Monsieur le ministre, cette participation de l'Etat aux dépenses du R.P.S.M.R. est capitale et vous devez être l'avocat des autorités territoriales auprès des ministères techniques concernés.

Il en est de même pour vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qui avez approfondi ce problème lorsque vous présidiez le gouvernement territorial et lorsque, député, vous sollicitiez l'intervention de l'Etat par la participation du B.A.P.S.A., le budget annexe des prestations sociales agricoles. Votre action auprès des autres membres du Gouvernement pourrait se révéler déterminante.

Je finirai mon exposé en réaffirmant que la politique de rayonnement de la France dans le Pacifique Sud est une mission fondamentale.

A l'heure où certains pays du Pacifique Sud s'interrogent sur leurs institutions, leur développement et leurs alliances, vous œuvrez pour que la France puisse représenter une alternative économique et politique crédible dans une région traditionnellement peu francophile. Tâche délicate et souvent ingrate, lorsque l'on voit l'attitude de certains chefs de gouvernement de petits Etats du Pacifique Sud vilipender l'action de la France à l'O.N.U. malgré les aides reçues.

Ainsi que je l'ai dit à cette tribune l'an passé, je persiste à penser que le développement de nos territoires d'outre-mer est la meilleure réponse aux critiques injustifiées des micro-Etats de la zone.

Je suis certain, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous poursuivrez avec l'ardeur qui vous caractérise cette politique de promotion et de présence de la France dans le Pacifique Sud que vous a confiée le Premier ministre, en vous fondant sur le développement d'une coopération qui fasse intervenir non seulement l'Etat mais les territoires français eux-mêmes.

Je dirai, en conclusion, que le budget pour 1988 du ministère des départements et territoires d'outre-mer consolide les moyens exceptionnels mis l'an passé à la disposition du ministre pour l'action dans les territoires d'outre-mer, moyens qui s'ajoutent en réalité aux interventions des différents ministères techniques.

La France doit être présente dans le Pacifique. Les territoires d'outre-mer, dans leur diversité et leur complémentarité, lui apportent un atout stratégique, économique et culturel, qui ne peut être chiffré budgétairement.

Renforcer les liens historiques et affectifs qui unissent la France à ses plus lointaines collectivités par un réel progrès économique et social dans le cadre d'institutions locales adaptées, tel est le défi pour les territoires d'outre-mer que se doit de relever une France libérale.

Mes chers collègues, c'est dans cet esprit de contribution réciproque et de progrès que j'ai l'honneur de vous proposer, au nom de la commission des finances, d'adopter le budget des territoires d'outre-mer. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer.

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les départements et territoires d'outre-mer constituent pour l'actuel Gouvernement l'une des grandes priorités de l'action de l'Etat.

Cette priorité s'est traduite par un effort financier exceptionnel dans la loi de finances pour 1987 et, en ce qui concerne les départements d'outre-mer et les deux collectivités territoriales à statut particulier, par une programmation jusqu'en 1991 des moyens du développement économique et social.

Pour 1988, les crédits inscrits au budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, et destinés aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, ainsi qu'aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, se maintiendront globalement au niveau très élevé atteint en 1987.

Loin de se relâcher, l'effort de l'Etat se poursuit donc, à travers les différents ministères concernés, en conformité avec les dispositions de la loi de programme du 31 décembre 1986 relative au développement des départements d'outre-mer, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Parallèlement, le Gouvernement s'est attaché à favoriser une meilleure insertion des départements d'outre-mer au sein de la Communauté européenne, dans la perspective de l'unification du marché européen en 1992. Le mémorandum déposé à cet effet par le Gouvernement devant la Commission de Bruxelles le 5 juin dernier devrait permettre une meilleure prise en considération des problèmes spécifiques de ces départements.

La place des départements d'outre-mer dans la Communauté européenne, qui tend à être mieux reconnue par la Commission de Bruxelles, a fait l'objet d'un rapport et d'un débat au Parlement européen lors de sa séance du 11 mai dernier. La résolution adoptée par cette assemblée, qui est relative aux problèmes régionaux des départements d'outre-mer, se prononce pour un effort accru de la C.E.E. en faveur de ces départements en raison de leurs handicaps structurels.

L'idée nouvelle qui se dégage de ces différents travaux est que les départements d'outre-mer sont non seulement une chance pour la France, mais aussi une chance pour l'Europe, grâce à leur situation géographique, à leur diversité culturelle, à la jeunesse de leur population, aux potentialités de développement de leurs productions et de la recherche océanographique, aux technologies de pointe qui y sont installées, en particulier en Guyane, et au rayonnement qu'ils peuvent avoir dans les régions du monde où ils se trouvent.

Envisagée depuis plus d'un an déjà, la rencontre de la France et de la Communauté européenne pour l'outre-mer français a eu lieu les 4 et 5 juin dernier à Bruxelles. Des réunions de travail animées par des membres de la Commission ont associé parlementaires des D.O.M., présidents de conseils généraux et régionaux, préfets, responsables socio-économiques. Le Gouvernement a déposé au même moment un « mémorandum pour une meilleure insertion des départements d'outre-mer dans la Communauté économique européenne ».

En outre, les travaux de la délégation pour les communautés européennes de notre assemblée, qui a adopté, le 27 mai dernier, le rapport de notre collègue Michel Renard sur la « Communauté européenne et les départements d'outre-mer », ont donné un éclairage intéressant sur cette question, en particulier sur le problème que pose le maintien de l'octroi de mer.

En effet, la principale originalité du rapport de M. Michel Renard devant la délégation pour les communautés européennes de notre assemblée est précisément de s'attaquer avec courage au problème de l'octroi de mer, qui est considéré, à tort ou à raison, comme une entrave aux échanges et à la libre circulation des marchandises au sein de la Communauté économique européenne, dont les D.O.M. font partie intégrante. Cette question est extrêmement sensible dans la mesure où les ressources procurées par ce droit de consommation - qui frappe sans discrimination toutes les marchandises pénétrant sur le territoire d'un département d'outre-mer, à des taux fixés par les conseils régionaux - constitue la principale ressource des communes de ces départements : entre 30 et 50 p. 100. Les élus des départements d'outre-mer y sont par conséquent très attachés. Mais la France ne pourra pas indéfiniment soutenir que les départements d'outre-mer doivent être mieux intégrés dans la Communauté, bénéficier davantage des fonds structurels et recevoir davantage d'aides financières destinées aux régions défavorisées tout en maintenant un régime aussi directement contraire aux principes

communautaires. Pour le moment, le régime dérogatoire de l'octroi de mer est simplement menacé, il n'est pas encore définitivement condamné.

La Commission de Bruxelles avait ouvert l'an dernier une procédure contre la France au titre de l'article 139 du traité de Rome devant la cour de justice ; elle a récemment annoncé qu'elle avait suspendu son action, en insistant toutefois sur la nécessité d'un règlement rapide de cette affaire par le Gouvernement français, avant qu'un tiers ne saisisse la cour de justice.

Au cours d'un débat au Sénat, le 15 avril dernier, le Premier ministre a déclaré, en réponse aux inquiétudes exprimées par M. Lise, sénateur de la Martinique : « En ce qui concerne l'octroi de mer, et sous réserve bien entendu des négociations difficiles que nous menons à Bruxelles, il peut être assuré de la fermeté sans défaillance du Gouvernement de la République pour défendre un système... essentiel... et qui ne saurait par conséquent être remis en cause ».

Dans son rapport, M. Michel Renard, écartant toute suppression brutale et non compensée de l'octroi de mer, propose le remplacement de ce droit par une augmentation des taux de la T.V.A., à condition qu'une part de la taxe perçue soit réservée aux communes en proportion du montant de l'octroi de mer qu'elles reçoivent actuellement.

Si l'on considère que les différences de taux de T.V.A. entre la métropole et les départements d'outre-mer ont une incidence évaluée à 3 milliards de francs par an et que l'octroi de mer a procuré 1,67 milliard de francs aux départements d'outre-mer en 1986, on peut penser qu'il y a une marge de manœuvre permettant la mise au point d'une solution de cette nature.

Un autre aspect intéressant du rapport Renard est relatif à la coopération régionale entre les départements d'outre-mer et les Etats voisins.

La coopération économique et culturelle entre les départements d'outre-mer et les Etats des Caraïbes et de l'Océan Indien est encore embryonnaire. Le thème est souvent abordé, dans la convention de Lomé, dans le mémorandum du Gouvernement, dans la résolution du Parlement européen, mais peu de choses ont encore été faites. Le commerce entre les départements d'outre-mer et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique est extrêmement modeste. Un effort a été consenti en ce sens mais, pour porter ses fruits, il devra s'accompagner d'un développement des relations économiques entre les départements français d'Amérique et la zone nord-américaine, Etats-Unis et Canada, dans le domaine des techniques agricoles et agro-industrielles ainsi que des produits régionaux et du tourisme. Compte tenu des données de cet environnement, l'application de la loi de programme et de la convention Etat-Mayotte doit recueillir toute notre attention.

Dans les départements d'outre-mer, la loi de programme en application sans précipitation. Les crédits supplémentaires ont certes été prévus dans la loi de finances pour 1988, mais les zones franches ne sont pas encore créées, la commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale n'a pas commencé ses travaux, et le décret relatif à la suppression de la condition d'activité professionnelle pour l'attribution des prestations familiales fait encore l'objet d'une concertation interministérielle.

A Mayotte, la même pesanteur administrative est à déplorer, mais ses conséquences sont sans doute plus préoccupantes. La commission des lois a été informée, à la suite de la mission d'information effectuée par une délégation de ses membres, au mois de mars 1987, de l'extrême urgence de certains textes qui constituent un préalable à toute action de développement.

Le rapport adopté à l'unanimité par la commission proposait un certain nombre de mesures concrètes pour accélérer la procédure d'élaboration des textes, actuellement ensermée dans les filets d'une double commission ; préciser les domaines dans lesquels les priorités semblaient devoir être dégagées eu égard à l'imminence de l'injection de fonds publics importants, et aussi aux risques de spéculation ; remédier aux caractéristiques les plus choquantes du fonctionnement de la justice ; mettre en œuvre, conformément à la loi de programme, un régime de prestations sociales collectives ; développer la formation des personnels de la fonction publique locale. A cet effet, les membres de la délégation ont fait adopter un texte permettant à Mayotte de bénéficier des

services du centre de la fonction publique territoriale installés à La Réunion. Jusqu'à présent, malheureusement, ces vœux n'ont pas été exaucés, et pourtant le temps presse.

La commission centrale créée par la convention Etat-Mayotte devrait déposer, avant la fin de l'année 1987, un rapport qui proposera le rythme d'élaboration des textes nécessaires au développement de Mayotte. Seront examinés à cette occasion les problèmes liés à l'organisation de la justice, au régime des prestations sociales collectives et à la formation professionnelle de la fonction publique locale à Mayotte.

En outre, l'on a pu apprendre par voie de presse qu'une mission effectuée par la chancellerie avait relevé le caractère « globalement satisfaisant » du fonctionnement de la justice à Mayotte.

M. Georges Lemoine. Globalement !

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. Ce constat ne manquera pas de surprendre ceux qui ce sont rendus à Mayotte.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis de la commission des lois pour les territoires d'outre-mer. Tout à fait !

M. Georges Lemoine. La justice se rend également dans le détail !

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. Peut-être ce constat ne préjuge-t-il pas le contenu effectif du rapport, dont nous n'avons pas encore eu connaissance ; c'est à espérer.

En tout état de cause, face à l'incontestable urgence que requiert l'édiction de textes législatifs relatifs à l'expropriation pour cause d'utilité publique, à la maîtrise des sols, à la comptabilité publique, à la passation des marchés publics, à la protection de l'environnement, le Gouvernement devrait être habilité, en application de l'article 38 de la Constitution, à prendre ces textes par ordonnances.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. Je ne méconnaissais pas le sort qui a été réservé aux deux précédentes habilitations demandées en faveur de Mayotte, en 1976 puis en 1979, et qui n'ont guère été suivies d'effet. Mais, contrairement à ce qui se passait à l'époque, il existe aujourd'hui une volonté politique de favoriser le développement de Mayotte avec ses propres potentialités et les richesses incontestables dont elle dispose. La loi de programme du 31 décembre 1986 ainsi que la convention Etat-Mayotte du 28 mars 1987 sont là pour témoigner de cette volonté clairement affirmée.

M. le président. Concluez, mon cher collègue.

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. Je termine, monsieur le président.

Telles sont les réflexions que nous inspire la politique du Gouvernement dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon. C'est dans l'ensemble une bonne politique parce qu'elle est claire et ambitieuse et qu'elle se donne les moyens de son ambition. Le budget soumis aujourd'hui à notre examen en témoigne.

C'est pourquoi, mes chers collègues, conformément à l'avis émis par la commission des lois, je vous demande de voter ce projet de budget (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, sur le projet de loi de finances pour 1988 concernant les territoires d'outre-mer, je suis chargé par la commission des lois de vous exprimer un avis favorable, assorti cependant de plusieurs suggestions que nous avons en l'occasion de présenter à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer lors de son audition, le 15 octobre dernier, par notre commission.

Pour s'en tenir à l'essentiel, trois remarques générales s'imposent en introduction.

En premier lieu, l'ensemble du budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer pour 1988 traduit un taux de croissance de 3,2 p. 100 par rapport à l'exercice 1987, qui avait connu un pourcentage exceptionnel d'augmentation de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente. Une telle évolution, dans un contexte de rigueur budgétaire, confirme bien la volonté du Gouvernement de faire du progrès de l'ensemble de l'outre-mer l'un de ses objectifs prioritaires. Je ne reprendrai pas tous les chiffres très significatifs qui ont été cités depuis le début de la présente séance et qui font apparaître cette préoccupation de continuité et, comme on a pu le dire, de consolidation des acquis.

En deuxième lieu, on s'est efforcé, au sein de cette enveloppe globale, de reconduire en valeur absolue la part des territoires d'outre-mer. En effet, on retrouve sensiblement le même volume de crédits, et même avec un léger tassement : 681,7 millions, alors que nous étions en 1987 à 686,5 millions. Mais il faut rappeler que, l'an dernier, ce sont justement les crédits des territoires d'outre-mer qui avaient le plus rapidement augmenté : plus 37,2 p. 100 pour les crédits de paiement et plus 47 p. 100 pour les autorisations de programme. Nous examinerons tout à l'heure dans l'analyse des crédits et l'examen des actions à conduire comment va se répartir et s'organiser la poursuite des efforts entrepris l'an dernier.

En troisième lieu, une certitude cependant : la priorité reconnue à la Nouvelle-Calédonie est maintenue et confirmée. On se souviendra, à cet égard, que ce sont les crédits affectés à la Nouvelle-Calédonie - notamment en application de la loi du 17 juillet 1986 - qui ont depuis deux ans sensiblement modifié la part relative des territoires d'outre-mer dans le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

De là l'action de relance économique entreprise dès la fin de 1986 dans un territoire qui était proche - chacun s'en rappelle - de l'effondrement économique.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie panse ses plaies, se remet au travail, s'achemine, on peut l'espérer, vers un dialogue pacifique et qui doit demeurer ouvert à toutes ses composantes.

La solidarité de la communauté nationale vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie ne peut ni ne doit se relâcher : telle est l'exigence que nous avons retrouvée dans le niveau des crédits affectés aux différentes actions conduites en Nouvelle-Calédonie et sur lesquelles nous reviendrons.

La commission des lois s'est également interrogée sur le point de savoir si cette priorité reconnue, à juste titre, à la Nouvelle-Calédonie, au sein de la même enveloppe budgétaire, ne risquait pas de se traduire par une certaine pénalisation des autres territoires. Je crois qu'il n'en est rien, même si nous pensons que diverses améliorations sont possibles et souhaitables afin d'accroître l'efficacité des procédures relatives à l'exécution de la dépense publique dans ces territoires.

Au terme de ces considérations générales qui expliquent et justifient l'avis favorable de la commission des lois, c'est l'analyse plus précise et détaillée des crédits qui nous conduit, monsieur le ministre, à quelques suggestions d'ordre pratique.

D'abord, une remarque de forme que j'avais eu l'occasion de faire l'an dernier et qui concerne la présentation du budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer : depuis 1986, en effet, on a abandonné la présentation traditionnelle des crédits du ministère - section des départements d'outre-mer, section des territoires d'outre-mer et section commune - au profit de la présentation des crédits en titres : titres III et IV pour les dépenses de fonctionnement, V et VI pour les dépenses en capital. Mais, et c'est cela qui est important, dans cette présentation classique, certes, et fonctionnelle, certains crédits ne sont pas individualisés entre départements et territoires d'outre-mer. Il en est ainsi des « crédits d'administration centrale », qui ne représentent, il est vrai, que 4,3 p. 100 de la masse des crédits du ministère.

Mais il apparaît que les pratiques de la non-répartition des crédits entre départements et territoires d'outre-mer, comme l'absence d'individualisation de ces crédits entre les territoires eux-mêmes sont très fréquentes dans les documents budgétaires et tendent même à s'étendre. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au document annexe qui retrace l'effort budgétaire et financier consacré à l'outre-mer - ce

que l'on appelle le « jaune ». On y verra que le volume des crédits « non répartis entre les territoires » augmente d'année en année.

Cette approche globale des crédits budgétaires n'est pas sans inconvénient car ce qui caractérise l'outre-mer, et singulièrement les territoires d'outre-mer, c'est l'extrême diversité géographique, économique, humaine. L'impact de la dépense publique, l'évaluation des actions, l'appréciation des résultats ne sont pas les mêmes, ici ou là.

Il faut donc, contrairement à ces pratiques qui se développent, tendre à une meilleure individualisation des crédits et d'abord dans les documents soumis au Parlement.

L'examen des cinq actions conduites dans les territoires d'outre-mer nous ramène, messieurs les ministres, aux crédits individualisés dans votre budget. Il s'agit, rappelons-le, des crédits destinés à l'action en faveur des collectivités locales, à l'action sociale et culturelle, à l'action des services extérieurs et à la recherche scientifique.

L'examen de ces diverses actions, de leurs objectifs et de leurs moyens, appelle de ma part les observations suivantes :

Les crédits de l'action en faveur des collectivités locales regroupent, pour l'essentiel, des crédits du titre IV, c'est-à-dire des subventions à diverses collectivités : au budget du territoire de Nouvelle-Calédonie, par exemple. De même, c'est en application du protocole conclu entre l'Etat et le territoire le 29 juin 1984 qu'une dotation a été prévue pour soutenir la fiscalité de la société Le Nickel.

S'agissant de l'action sociale et culturelle, une seule remarque : alors que le niveau global des crédits qui y sont affectés est en baisse de 2,9 p. 100, ceux qui sont affectés à la Nouvelle-Calédonie augmentent sensiblement, en raison de la mise en place du service militaire adapté - le « S.M.A », comme nous l'appelons - dans le territoire. Je voudrais souligner combien cette institution, qui a fait ses preuves ailleurs, notamment aux Antilles et à la Réunion, est importante pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. J'aurai l'occasion de le dire également pour Mayotte : pour ces jeunes d'outre-mer, le S.M.A., ce sont les avantages cumulés de la formation professionnelle, d'une activité d'intérêt général. En outre, pour la Nouvelle-Calédonie, le S.M.A. offre la chance d'échapper aux propagandes subversives ou séparatistes qui s'adressent en priorité, et ce n'est pas un hasard, aux jeunes inactifs.

Les crédits de l'action économique appelleront de ma part une appréciation plus nuancée. Après la forte augmentation de 1987, ces crédits d'aide à l'investissement accusent une baisse sensible pour 1988.

Une fois de plus, et nous nous en réjouissons, la Nouvelle-Calédonie ne souffre pas de cette réduction puisque les crédits du fonds exceptionnel d'aide et de développement de la Nouvelle-Calédonie ont été reconduits à leur niveau de 1987.

En revanche, c'est la dotation du F.I.D.E.S. qui subit une sensible diminution tant pour sa section générale, chapitre 68-90, que pour la section des territoires, chapitre 68-92.

Certes, en cours d'exercice, les ressources de ce fonds, qui joue un rôle encore fort important dans le financement de l'investissement sont reconstituées grâce à des reports de crédits non utilisés, à des redéploiements, à des annulations, voire à des révisions à la baisse. Mais ce sont justement la fréquence comme l'importance de ces reports qui finissent par poser un problème : lorsque 40 p. 100 environ des crédits du F.I.D.E.S. sont reportés d'un exercice sur l'autre, c'est bien le signe que les procédures de la dépense ne sont pas adaptées.

Les autorités territoriales réclament à la fois plus de déconcentration, en ce qui concerne le F.I.D.E.S. central, et plus de décentralisation pour le F.I.D.E.S. territorial. Notre collègue Edouard Fritch s'en est fait l'écho en commission en demandant « un allègement des procédures administratives de répartition des crédits du F.I.D.E.S. et une meilleure coordination entre les autorités territoriales et l'Etat dans les modalités d'affectation de ces crédits ».

C'est en tout cas un problème sérieux sur lequel, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des lois m'a chargé d'appeler votre attention.

Enfin, c'est une difficulté de même nature que rencontre l'emploi des crédits de recherche dont il faut, comme l'an dernier, souligner l'importance essentielle pour l'avenir de

l'outre-mer français. J'ai eu l'occasion d'évoquer la contradiction économique qui tient largement dans ces territoires et départements d'outre-mer au fait que nos productions locales, qui sont des productions primaires, intègrent des charges salariales et sociales de pays développés. Il en résulte notamment à l'évidence des difficultés de commercialisation.

L'un des moyens de réduire ces contraintes et de surmonter cette contradiction est justement de favoriser des productions « à forte valeur ajoutée » directement issues des activités de recherche.

Or les programmes de recherches conduites outre-mer sont nombreux mais insuffisamment coordonnées en raison du nombre des intervenants et du nombre des organismes et de la diversité des politiques suivies.

Un effort de coordination et d'orientation des recherches a été entrepris grâce au ministère des départements et territoires d'outre-mer dans le cadre de la commission Cordet. Il faut poursuivre dans le même sens afin qu'une priorité soit reconnue aux recherches directement liées au développement économique.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis. La commission des lois - je conclus, monsieur le président - a largement évoqué, lors de l'audition de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, la situation de plusieurs territoires. Je n'insisterai pas sur ces problèmes spécifiques. Cependant, je voudrais brièvement dire quelques mots de la Nouvelle-Calédonie.

Dire que je me réjouis du succès du référendum du 13 septembre dernier serait superflu. Je n'en ai, pour ma part, jamais contesté l'opportunité, parce que cette consultation était prévue par la loi et je répète, une fois de plus, que ce n'est pas le député de Mayotte qui fera grief au Gouvernement d'avoir appliqué une loi organisant la consultation d'une population d'outre-mer sur son avenir !

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis. Mayotte attend depuis plus de dix ans de pouvoir, en application des lois de 1976 et 1979, de se prononcer sur le choix de son statut définitif.

Mais, s'agissant de la Nouvelle-Calédonie, le problème le plus important est désormais de favoriser le retour au « dialogue » entre tous les membres de la communauté calédonienne par le jeu des institutions nouvelles, par la relance de l'économie, par les gestes et les signes de la réconciliation.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, après la loi de programme sur l'outre-mer et les mesures dites de « défiscalisation » des investissements, votre projet de budget démontre que vous avez su obtenir du Gouvernement les moyens de votre politique.

L'avis favorable de la commission des lois devrait favoriser, me semble-t-il, une large approbation de votre action, et d'abord de votre projet de budget, par notre assemblée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les départements et territoires d'outre-mer.

M. Pierre Micaux, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les rapporteurs spéciaux de la commission des finances viennent de présenter de façon complète l'analyse financière et budgétaire des crédits de votre ministère. Je vous renvoie pour ma part à mon rapport écrit pour ce qui concerne l'agriculture, l'agro-alimentaire, l'artisanat, le commerce et le tourisme, ayant choisi de limiter mon intervention à un seul point, que je crois essentiel : l'intégration des D.O.M.-T.O.M. dans la Communauté économique européenne.

Je vous dis trois fois oui !

Oui, vous avez eu raison, après les mesures de défiscalisation de 1986, de nous présenter la loi de programme de développement économique des D.O.M. car l'ensemble des

mesures qu'elle contient ne peut être qu'un élément important de leur développement, donc de leur meilleure intégration dans l'ensemble communautaire.

Oui, vous avez eu raison de veiller à ce que les effets de certaines dispositions commerciales de la convention de Lomé III ne désavantagent pas les D.O.M.-T.O.M. sur les marchés européens.

Oui, enfin, vous avez eu raison de présenter, au nom du Gouvernement, le mémorandum pour une meilleure insertion des D.O.M. dans la Communauté économique européenne.

Je voudrais, dans le peu de temps qui m'est imparti, m'attarder sur deux de ces actes : la convention de Lomé III et le mémorandum.

Les négociations pour la conclusion de Lomé III ont mis à nouveau en évidence la situation particulière des D.O.M., tant dans la région caraïbe que dans l'océan Indien. Treize Etats caraïbes et quatre de l'océan Indien sont parties à cette convention.

Par ailleurs, six pays ou territoires de la région caraïbe sont associés à la C.E.E. au titre des pays et territoires d'outre-mer. Ils bénéficient, de ce fait, de régimes proches de ceux des A.C.P., que ce soit pour l'accès au marché communautaire ou pour la coopération financière, notamment.

Dans ces accords de Lomé, la situation des D.O.M. bénéficie de dispositions particulières, comme la reconduction de la clause de sauvegarde, la déclaration commune qui réserve à la C.E.E. la possibilité de modifier à tout moment le régime d'accès aux D.O.M. des produits agricoles des A.C.P., et enfin le maintien des trois protocoles portant sur le sucre, la banane et le rhum.

Au regard des Etats voisins, relevant de la convention de Lomé, les perspectives d'avenir pour les D.O.M. sont, certes, liées à la remise en cause des conditions de concurrence, mais surtout à la mise en place d'une coopération régionale entre les Etats A.C.P., les pays et territoires d'outre-mer ainsi que les D.O.M. environnants, objet d'une déclaration commune annexée à la convention.

La convention de Lomé III est certainement améliorée, mais l'efficacité de la mise en œuvre des programmes passe par la simplification des procédures, l'allègement des contrôles, un accroissement des moyens du Fonds européen de développement et une préparation plus rigoureuse de certains projets. Les échanges entre A.C.P. et C.E.E. contribueront à améliorer la coopération, à modifier les mentalités et donc à œuvrer en vue d'une bonne intégration européenne.

Certes, le STABEX et le SYSMIN ne concernent encore qu'un nombre trop limité de produits. L'effort financier aurait pu être plus important et la répartition des enveloppes parfois différente.

Mais les Etats de la C.E.E. sont en train, en dépit de leurs divergences, de surmonter leurs différences de conception de l'organisation des échanges. Malgré des politiques de rigueur conduites dans la plupart d'entre eux, ils ont réussi à maintenir l'enveloppe financière globale destinée aux A.C.P.

En réalité, cette convention est devenue le texte le plus élaboré, le plus généreux de ceux qui traitent des relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement. C'est, je crois, le seul exemple d'une véritable politique de coopération Nord-Sud qui est, pour nous, le meilleur moyen d'intégration dans la perspective du grand marché européen de 1992.

Lomé III fait apparaître une nouvelle prise de conscience, concrétise des idées essentielles et formule clairement des priorités à respecter.

La politique que vous poursuivez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, se coordonne de plus en plus à moyen terme avec la politique européenne, afin de rendre l'intégration plus réelle et plus efficace. Le principe de votre action pourrait se résumer en deux expressions : intérêt mutuel et respect mutuel.

Quant au mémorandum du 10 avril 1987, dernier en date des instruments nécessaires à l'intégration, il manifeste votre volonté de concrétiser l'appartenance des D.O.M. à la C.E.E.

La réalisation du grand marché intérieur implique un ajustement des décalages constants et croissants que subissent les D.O.M. par rapport à la métropole, à la Communauté et à leur environnement immédiat dans la zone caraïbe.

Tout a été dit sur ce projet, mais je souhaite brièvement rappeler que sa philosophie générale est celle d'un approfondissement de l'intégration des D.O.M. dans la C.E.E., ce qui

suppose une meilleure prise en compte de leurs spécificités, un rattrapage de leurs retards au regard des autres régions européennes et une atténuation de leurs handicaps par la mise en œuvre de mesures spécifiques.

La spécificité des départements d'outre-mer a été reconnue par le traité de Rome et demeure fondée juridiquement dans l'Acte unique européen qui prévoit que la commission peut proposer des dispositions appropriées pour tenir compte des différences de développement de certaines économies régionales.

C'est sur cette double base qu'ont été présentées les demandes formulées dans le mémorandum et qui ont permis d'aboutir à des résultats satisfaisants. Je n'en citerai que deux : en matière agricole, la commission a proposé au conseil de proroger la directive qui doit permettre d'entreprendre les discussions relatives à la poursuite de l'effort communautaire spécifique en faveur des structures agricoles des départements d'outre-mer, en matière fiscale, la commission a suspendu la procédure précontentieuse engagée contre la France sur le régime de l'octroi de mer. La suppression de cet impôt aurait été catastrophique pour beaucoup de communes dans le budget desquelles il représente entre 30 et 50 p. 100 des recettes.

J'ajoute que des négociations sont ouvertes sur les points suivants :

Accentuation de l'effort communautaire en faveur des départements d'outre-mer dans le cadre de la réforme des fonds structurels. Ainsi, prochainement, le comité du F.E.D.E.R. devra-t-il approuver, outre des projets de décisions de concours au titre de la complémentarité, pour des opérations d'infrastructures, le sous-programme de l'opération intégrée de développement à la Réunion et, par ailleurs, les programmes d'intervention dans les départements d'outre-mer, au titre des règlements Star et Valoren ;

Plus grande efficacité de l'intervention des fonds européens liée à une meilleure prise en compte, notamment en matière sociale, des besoins spécifiques des départements d'outre-mer ;

Mise en place d'une aide spécifique compensatoire de handicaps structurels pour soutenir la compétitivité des productions agricoles ;

Défense du principe de la préférence communautaire, qui devra être mise en avant lors de la prochaine négociation de Lomé ;

Développement de la coopération régionale D.O.M.-A.C.P., favorisé notamment par une plus grande coordination des interventions des fonds structurels et du Fonds européen de développement.

Enfin, monsieur le ministre, j'ajoute à ces projets une suggestion qu'a faite mon collègue et ami Jean-Paul Virapoulle. Ne serait-il pas souhaitable que les trois ministères concernés, après le vôtre, par le développement économique des départements d'outre-mer - commerce extérieur, coopération, industrie - délèguent chacun aux Antilles et à la Réunion un haut fonctionnaire expérimenté, chargé de définir les créneaux industriels porteurs et de négocier avec les pays environnants ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

C'est également la confirmation des analyses que notre commission avait faites lors de notre mission à l'île de la Réunion.

Ces différents aspects de l'intégration des départements d'outre-mer dans la Communauté doivent leur garantir les moyens de relever le défi de 1992 et de tirer profit de l'approfondissement de la logique européenne en vue de la poursuite de leur développement économique et social.

Telles sont les réflexions que je souhaitais vous soumettre sur ce projet de budget, pour l'adoption duquel la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, lorsque j'étais venu, il y a un an environ, vous présenter le projet de budget pour 1987 du ministère des départements et territoires d'outre-mer, j'avais signalé l'effort exceptionnel du Gouvernement en faveur de l'outre-mer.

Cet effort, qui était conforme aux engagements du Premier ministre, s'était déjà traduit dans la loi de finances rectificative pour 1986 qui avait mis immédiatement à ma disposition 550 millions de francs supplémentaires, essentiellement destinés à la Nouvelle-Calédonie.

Le budget de mon département ministériel pour 1987 avait enregistré par rapport à l'année précédente une progression exceptionnelle de 25 p. 100. Cette augmentation avait permis de renforcer les moyens de l'administration et d'accroître de manière significative la capacité d'intervention du ministère.

Si vous me permettez cette comparaison, on peut dire qu'en 1987 le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer a décollé. En 1988, il restera à la même hauteur et il progressera même encore sensiblement.

En effet, le projet de budget que j'ai l'honneur de présenter devant vous augmente de 3,26 p. 100 et consolide ainsi la hausse remarquable du budget de cette année.

Le projet de budget pour 1988 s'établit à plus de 1 773 millions de francs contre 1 717 millions de francs pour 1987 et, je vous le rappelle, 1 371 millions de francs en 1986.

Quels sont les grands axes de ce budget ? Ils ont été rappelés par les rapporteurs. Ils sont au nombre de deux : assurer un fonctionnement satisfaisant des services centraux et extérieurs du ministère et augmenter encore notre capacité d'intervention, notamment par une aide accrue aux investissements et le maintien de notre concours au territoire de Nouvelle-Calédonie.

Les crédits destinés à assurer le fonctionnement de l'administration vont progresser de près de 5 p. 100 par rapport à cette année. Cette augmentation sensible résulte de la prise en charge par le ministère de certains personnels des collectivités. Néanmoins, comme je l'avais fait l'année dernière, j'ai tenu à ce que l'accent soit mis sur l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires de mon département ministériel, notamment par la réhabilitation des locaux, lorsque cela est nécessaire, et la modernisation des moyens qui sont mis à leur disposition, en particulier dans le secteur de l'informatique et de la communication.

Les crédits d'intervention publique vont connaître une progression très importante d'environ 23 p. 100, atteignant 483 millions contre 392 en 1987. Il sera ainsi possible de mettre véritablement en place le service militaire adapté à Mayotte, et je pense que cette information est en mesure de satisfaire M. le rapporteur Jean-Baptiste, d'assurer la montée en puissance du service militaire adapté à la Nouvelle-Calédonie, de faire face au désengagement de la Communauté européenne et, en particulier, du Fonds social européen dans sa contribution en faveur du service militaire adapté et de l'A.N.T. - l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer -, et aussi, comme le Premier ministre s'y était publiquement engagé lorsqu'il avait rencontré les associations des originaires d'outre-mer, d'accroître notre concours à ce mouvement et aux différentes activités culturelles d'outre-mer.

Une dotation a été envisagée pour la première fois dans le budget de mon département ministériel, à hauteur de 50 millions de francs, au titre de l'application du protocole du 29 juin 1984 sur la fiscalité du nickel. Ces crédits seront versés au territoire de la Nouvelle-Calédonie en compensation des pertes de recettes qu'il lui avait été alors demandé de consentir.

L'effort d'aide aux transports déjà accompli pour rompre l'isolement de certaines de nos collectivités d'outre-mer, en particulier de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, va être amplifié puisque, au total, 14 millions seront versés pour améliorer la desserte de ces deux îles.

Enfin, les crédits inscrits pour la première fois dans le cadre du collectif de fin d'année de 1986 pour financer les aides aux personnes âgées et aux enfants sans famille accordées par l'Etat en Nouvelle-Calédonie, seront reconduits à hauteur de 50 millions de francs.

Ainsi, loin de se réduire, les moyens d'intervention en faveur de nos départements et territoires d'outre-mer vont-ils s'accroître encore fortement.

Il en est de même pour l'aide à l'investissement puisque les dépenses en capital vont continuer d'augmenter de plus de 5 p. 100 en autorisations de programme. Ce seront 963 millions de francs contre 916 cette année qui seront consacrés, pour l'essentiel, à l'aide aux investissements en 1988. Si,

comme vous avez pu le remarquer, le montant des crédits de paiement va diminuer très légèrement, de 1,6 p. 100, cela s'explique par des raisons purement techniques qui résultent de reports prévisibles assez importants de 1987 sur 1988. Il faut particulièrement noter que la dotation de la section générale du F.I.D.O.M. augmente une nouvelle fois de façon très importante, passant de 344 millions de francs en 1987 à 405 millions de francs dans le projet du budget pour 1988.

Je vous rappelle que, lorsque je suis arrivé au ministère des départements et territoires d'outre-mer, le montant des crédits inscrits sur ce chapitre n'était que de 160,3 millions de francs ; c'est-à-dire que, entre 1986 et 1988, ils auront augmenté de plus de 250 p. 100. Il s'agit là, pour une part prépondérante, des conséquences de la loi de programme du 31 décembre 1986 relative au développement des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

Je tiens à souligner que, conformément à ce que j'avais annoncé au Parlement lors de la discussion de ce texte, les crédits prévus par cette loi ont bien été inscrits en 1987 et sont bien inscrits pour 1988 dans le budget de mon département ministériel. De même que l'action en faveur des départements d'outre-mer se traduit dans la dotation du F.I.D.O.M., l'aide que nous apportons à nos territoires d'outre-mer trouve sa consécration dans le montant des crédits prévus dans la section générale du F.I.D.E.S. Ce dernier progressera de façon significative en 1988, puisque 120 millions de francs d'autorisations de programme sont inscrits dans ce chapitre, contre 111 en 1987.

Un effort particulier pourra donc être consenti en faveur, notamment, de la Polynésie, qui, je le reconnais, enregistre un certain retard, et de Wallis et Futuna.

Pour ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, le fonds de développement de ce territoire sera doté de 125 millions de francs. Cela signifie que le plan de relance qui devait prendre fin au 31 décembre 1987 sera poursuivi en 1988 dans des conditions équivalentes à celles des dix-huit derniers mois.

Je tiens à remercier très vivement MM. les rapporteurs, de Rocca Serra, Léontieff, Léonard, Jean-Baptiste et Micaut, pour la qualité de leur rapport, ainsi que des avis favorables qu'ils ont bien voulu donner au nom de leurs différentes commissions. J'aurai l'occasion, à la fin de la discussion, de répondre avec précision aux différentes questions très importantes qu'ils m'ont posées en ce qui concerne la loi de défisicalisation, la loi de programme, le memorandum, l'intégration des départements d'outre-mer dans la communauté économique, l'octroi de mer, les îles du nord de la Guadeloupe, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française et Mayotte. S'ils me le permettent, je répondrai aussi à une question qui ne m'a pas été posée (*sourires*) à propos de Saint-Pierre-et-Miquelon et, en particulier, du grave problème de la rupture des négociations avec le Canada en ce qui concerne les accords de pêche, qui sont essentiels et même vitaux pour ce petit archipel, vers lequel doivent aller toutes nos pensées en ce moment, car nos amis saint-pierrais et miquelonnais vivent un peu dans l'inquiétude. Qu'ils sachent que le Gouvernement veillera avec la plus grande fermeté à défendre leurs intérêts légitimes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des départements et territoires d'outre-mer, chargé des problèmes du Pacifique Sud.

M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, à l'occasion de l'examen du budget de l'exercice 1988 auquel est en train de procéder votre assemblée, je voudrais tenter de dresser le bilan de la mission qui m'a été confiée par M. le Premier ministre, dans le cadre du secrétariat d'Etat chargé du Pacifique Sud.

Cette structure originale qui a, à présent, plus d'un an et demi d'existence, dispose de ressources propres qui sont, toutefois, incluses dans le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Cependant l'action de mon département ministériel est avant tout dirigée vers les Etats et territoires insulaires et riverains de la zone Pacifique, ce qui implique une collaboration constante non seulement avec le ministère des départements et territoires d'outre-mer mais aussi avec ceux des

affaires étrangères, de la défense et, éventuellement, dans le cadre de la réalisation de certains accords de coopération, de l'économie et des finances.

En effet, la politique de la France dans cette région du monde, politique que je suis chargé de mettre en œuvre, se veut globale.

Non seulement, dans ce domaine, tout est à faire, et l'ampleur de la tâche reflète l'immensité des espaces géographiques considérés, mais encore les objectifs visés sont ambitieux. Il s'agit tout d'abord d'un endroit du monde qui est devenu un sujet d'intérêt géopolitique et un objet de convoitise pour les grandes puissances. Déronavant, la France se doit d'exercer ses responsabilités internationales en y menant une politique extérieure dynamique et volontaire.

Nous devons expliquer dans un dialogue que nous voulons sans exclusive la présence de la France dans le Pacifique, son utilité et même sa nécessité. Son utilité, car il importe de démontrer que notre pays, dans cette région du monde comme dans d'autres, est fidèle à sa vocation d'aide aux moins favorisés ; sa nécessité, car le Pacifique entre dans une zone de turbulences comme en témoignent les menées croissantes de l'Union soviétique et de la Libye. Il est bon que les puissances occidentales, au nombre desquelles la France, s'érigent en front commun pour garantir paix et stabilité.

Du fait de notre implantation stratégique dans nos territoires, notre pays a un rôle de tout premier plan à jouer dans ce dispositif de maintien de la sécurité. C'est cette certitude que notre action doit faire partager à tous les Etats concernés.

En outre, l'affirmation du rayonnement de la France dans le Pacifique répond à un double objectif de politique intérieure, cette fois, et qui n'est pas des moindres.

Le premier est l'appartenance de ces territoires à la République. Elle s'appuie sur la libre détermination des peuples concernés. Il convient que nos voisins le comprennent. Le résultat du référendum en Nouvelle-Calédonie nous éclaire en tout cas sans ambiguïté sur la volonté des populations de ce territoire.

Le deuxième est la force de défense de la France et, par là même, sa contribution à l'équilibre stratégique et au maintien de la paix dans le monde. Elles dépendent de l'existence du laboratoire d'expérimentations nucléaires qu'est Mururoa.

Longtemps ignorée ou sous-estimée, l'importance de cet environnement régional nous a donc conduits à entreprendre une tâche de longue haleine qui est la restauration de la confiance envers la France. La situation d'où nous sommes partis implique un travail long et difficile, parfois ingrat, car nous avons à affronter plus souvent mythes, préjugés, cabales et calomnies qu'argumentations rationnelles et de bonne foi. Mais je ne doute pas un instant que nous arriverons à faire prévaloir nos thèses, tant celles-ci sont empreintes de légitimité et du souci de l'intérêt collectif.

Toutes les actions que j'ai entreprises au cours de cette année et demie d'exercice de mes fonctions témoignent de ce souci de montrer le vrai visage de notre pays et d'expliquer nos positions.

Il importait de démontrer que la France n'est pas une puissance arrogante et égoïste mais, au contraire, qu'elle entend tendre la main à ses voisins du Pacifique.

Notre politique d'aide au développement a donc été l'objet d'une impulsion nouvelle en direction des Etats qui en sont demandeurs et dans le strict respect des particularités locales. C'est la raison pour laquelle a été créé le fonds d'intervention économique, social et culturel pour le Pacifique Sud, doté, pour 1988, d'un crédit de 35 millions de francs figurant dans le budget des affaires étrangères. Je dispose ainsi d'un moyen souple d'intervention qui, parallèlement à la mise en œuvre de prêts du Trésor, pour un montant de 50 millions de francs en 1987, permet de réaliser des projets correspondant aux besoins de nos voisins en matière de développement.

L'aide multilatérale, notamment par l'intermédiaire de la Commission du Pacifique Sud, seule instance régionale où siègent l'ensemble des pays du Pacifique Sud et les puissances occidentales, est appelée à se renforcer.

Par ailleurs, une contribution de 100 000 dollars a été attribuée pour la première fois en 1987 au P.I.D.P., programme de recherches sur le développement du Pacifique géré par le Centre Est-Ouest de Hawaï.

Nous contribuons aussi de mieux en mieux à la coopération culturelle et scientifique.

Le succès de réunions internationales comme le congrès de cardiologie ou celui de nos organismes scientifiques, qui se sont tenus récemment à Papeete, donnera naissance dans l'avenir à des projets encore plus ambitieux.

Par ailleurs, l'université du Pacifique Sud a été créée et son président nommé. Il lui reste maintenant à se mettre en place, et j'exprime le souhait que le manque de moyens ne freine pas la concrétisation de ce grand projet qui répond, je le répète, à une réelle soif de culture française dans cette région du monde. La bataille de la francophonie se joue également dans le Pacifique et, là aussi, on peut remporter des victoires.

Enfin, l'envoi de techniciens ou de membres d'organismes de recherche dans des missions de conseil ou d'assistance sur place, à la demande des gouvernements intéressés, est une forme d'action que nous entendons développer. En effet, nos voisins commencent à comprendre que nous sommes prêts à partager avec eux notre savoir-faire technologique et scientifique, dans des domaines aussi variés que la médecine et la santé publique, les télécommunications, l'aquaculture, les énergies renouvelables, les travaux publics ou la préservation de l'environnement.

Cette coopération, outre qu'elle présente l'intérêt d'augmenter le prestige et l'influence de la France, doit permettre également de renforcer notre présence économique. La localisation de nos territoires du Pacifique est un atout considérable, renforcé par le système d'incitation à l'investissement dans les départements et territoires d'outre-mer, récemment mis en place par le Gouvernement.

Mais toutes les possibilités nouvelles de bénéficier de notre présence, dont nous voulons faire profiter les pays du Pacifique, ne seront d'aucun effet si nous ne parvenons pas à rétablir avec ces derniers une relation de confiance. C'est pourquoi j'ai cherché sans relâche à nouer des contacts personnels avec les dirigeants du Pacifique, que j'approche les uns après les autres dans un ordre qui tient compte de leur position vis-à-vis de notre pays.

Deux faits significatifs me paraissent illustrer les progrès qu'enregistre actuellement notre pays vers une meilleure insertion dans cette zone.

Le premier est le projet d'une Communauté des peuples polynésiens dont l'initiative revient aux îles Cook et auquel nous avons été invités à participer. Pour n'être qu'à un stade embryonnaire et ne comporter que des aspects sociaux et culturels, cette initiative me paraît hautement symbolique d'un changement d'état d'esprit qui nous permet d'être associés à la naissance d'un nouveau projet océanien.

Le récent succès, à Nouméa, de la conférence de la Commission du Pacifique Sud est, lui, beaucoup plus qu'un symbole. Cet organisme, dont j'ai déjà souligné l'importance, était menacé d'éclatement. Nos adversaires auraient souhaité sa disparition pour y substituer une version aux compétences élargies du Forum du Pacifique Sud, qui est, comme vous le savez, la tribune du haut de laquelle la présence française est régulièrement mise en accusation. Les membres présents de la C.P.S. n'ont pas suivi cette voie et ont même adopté à l'unanimité une résolution contraire, concluant au renforcement de ses moyens et activités de coopération et de développement.

J'ose dire que l'activité de la délégation française n'est pas étrangère à ce succès. J'avais l'honneur de la diriger et, aux côtés de nos alliés occidentaux, elle a su faire prévaloir ses thèses.

Toutefois, il serait vain de se dissimuler que des divergences subsistent avec des pays tels que le Vanuatu, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Mais, encore une fois, je crois aux vertus du dialogue et les signes encourageants de la part de la majorité des pays concernés sont assez nombreux pour fortifier notre résolution.

En ce qui concerne nos relations avec les grandes puissances riveraines du Pacifique ou impliquées par lui, la concertation est devenue un fait concret : qu'il s'agisse du Japon, des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne, des contacts fructueux sont noués, et j'estime pour ma part indispensable, à la lumière du consensus qui s'est dégagé, qu'ils s'intensifient et débouchent sur des actions communes créées.

Enfin, une telle campagne d'explication ne peut se passer du renforcement de notre réseau diplomatique et paradiplomatique, d'une part, et de l'extension des moyens de communication, et d'information, audiovisuels et écrits, dont

dispose la France dans la zone, d'autre part. Ces réalisations, dont certaines souffrent à l'heure actuelle d'un certain retard, sont pourtant des pièces maîtresses du dispositif que nous tentons de mettre en place.

Les données de fait que je viens de vous exposer justifient la nature particulière des dépenses engagées par mon département ministériel. Le secrétariat d'Etat chargé du Pacifique Sud, expérience sans précédent, est dépourvu de structures permanentes ; il est chargé d'une tâche ardue mais passionnante, dont le ressort géographique s'étend sur des millions de kilomètres carrés. Ces facteurs impliquent tout naturellement des moyens d'action spécifiques.

En effet, la bipolarité de mon cabinet impose des allées et venues répétées entre Paris et Papeete. Mes très fréquents voyages dans les pays du Pacifique, indispensables à l'établissement de contacts personnels avec les milieux dirigeants océaniques ou à la tenue de consultations diplomatiques, doivent le plus souvent s'accomplir avec l'aide des autorités militaires, compte tenu des insuffisances de la desserte aérienne commerciale dans cette région du monde. J'ai parcouru, depuis ma nomination, plus d'un million de kilomètres. (*M. Georges Lemoine applaudit vivement. - Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes propres déplacements sont complétés par des invitations, dans nos territoires et en métropole, à des personnalités variées, dont beaucoup ont rang de chef d'Etat ou de gouvernement. Nous avons à cœur, lorsque les hommes du Pacifique, qui jusqu'à présent réservaient leurs visites à d'autres lieux du monde, viennent nous voir, de les traiter avec les égards qui leur sont dus, conformément à la tradition d'hospitalité de la France. Nous avons ainsi accueilli, à Mururoa et en métropole, des dirigeants océaniques qui ont pu avoir, et ils l'ont dit, une vision de notre pays bien différente de celle que leurs interlocuteurs habituels leur avaient donnée.

Mais je ne voudrais pas ici entretenir l'illusion que nous pouvons corriger des engagements contre nous, concertés depuis longtemps, par quelques bonnes manières passagères : nous avons besoin de continuité, nous aurons parfois besoin de patience, nous aurons toujours besoin de détermination, pour que l'œuvre entreprise porte ses fruits.

Le Premier ministre avait compris, en nommant un Océanien à un poste ministériel, que les pays insulaires du Pacifique en tireraient eux-mêmes de la fierté. Je suis l'un des leurs. Cela rend ma tâche plus facile, cela ne la rend pas pour autant assurée. Mais le risque en vaut la peine et je suis fier de servir la France dans le Pacifique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Roger Holeindre.

M. Roger Holeindre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues,...

M. Georges Lemoine. Messieurs les ministres !

M. Roger Holeindre. ... messieurs les ministres, en effet, je trouve votre budget bien fait, techniquement parfait. C'est de la bonne comptabilité mais, une fois de plus, c'est de l'épicerie ! Bien qu'il soit en légère augmentation, c'est de la gestion familiale honnête et scrupuleuse mais sans souffle et sans grandeur. C'est du saupoudrage, ce sont des rustines sur un vieux pneu, alors qu'il serait temps de faire connaître à notre peuple et surtout à notre jeunesse que l'outre-mer français permet à la France d'être et de rester une des premières puissances du monde.

Il ne faudrait pas oublier que la convention de Montego Bay du 10 décembre 1982 a fixé définitivement les limites maritimes nationales à 200 milles, ce qui fait de la France la deuxième puissance maritime du monde. Rien que les terres françaises du Pacifique représentent à elles seules 7 668 730 kilomètres carrés d'océan. La France métropolitaine, d'une superficie de 550 000 kilomètres carrés et d'une population de 53 millions d'habitants, contrôle 340 000 kilomètres carrés d'océan, alors que les départements et territoires d'outre-mer, où ne vivent que deux millions de Français, en contrôlent 11 millions de kilomètres carrés.

Oui, les D.O.M.-T.O.M., ce sont 11 millions de kilomètres carrés de mer et d'océan ! Les D.O.M.-T.O.M., c'est une chance pour la Communauté européenne, ce sont autant de relais géographiques d'où peut partir une grande offensive économique européenne, puisque la France n'a pas su le

faire seule. Mais que les élucubrations pseudo-économiques des différentes aides en métropole transférées dans les D.O.M.-T.O.M. deviennent courtelinesques et ne créent là-bas que des assistés, c'est une vérité première.

Monsieur le ministre, vous ne pourrez pas aider continuellement les hommes en faisant pour eux ce qu'ils pourraient faire eux-mêmes. C'est le président Abraham Lincoln qui disait cela et c'est réellement la vérité, dans les D.O.M.-T.O.M. encore plus qu'ici.

Copiée sur le système fiscal métropolitain, la législation fiscale des D.O.M.-T.O.M. n'est pas adaptée à l'économie de ces territoires ; elle freine l'investissement et décourage les entreprises désireuses de s'y installer, seules capables de créer des emplois.

Seule la création de zones franches sans T.V.A. et sans frais de douane peut faire démarrer un certain nombre de D.O.M.-T.O.M. Même les Chinois communistes ont compris cela et l'appliquent dans les zones autour de Honk-Kong.

Vous qui prétendez être les héritiers du général de Gaulle, vous semblez oublier qu'il n'y a pas pour un pays de grandeur sans ambition. Il serait préférable d'aider les D.O.M.-T.O.M. plutôt que les pays marxistes d'Afrique ou du Pacifique.

Un bel exemple est celui de l'aide que nous apportons continuellement au Vanuatu, alors que, là-bas, le pasteur Walter Lini ne vit et ne survit que grâce à la *Vanuatu mobilisée*, les « tontons macoutes » locaux. Lorsque le Vanuatu a subi dernièrement un cyclone, c'est la France qui était là-bas la première. Je ne suis pas contre le fait d'aider les gens...

M. Georges Lemoine. C'était bien de la part de la France !

M. Roger Holeindre. Vous permettez ? Je fais mon discours tout seul !

Oui, c'était très bien. Il n'empêche qu'avant d'aller aider M. Walter Lini, il aurait peut-être mieux valu recaser les Français qui ont été chassés du Vanuatu par le même Walter Lini et qui, à ma connaissance, sont toujours dans les tours de Saint-Quentin à Nouméa. D'ailleurs, M. Walter Lini nous a remerciés quelques jours après puisqu'il a expulsé l'ambassadeur de France.

M. Georges Lemoine. De toute façon, ces gens-là ont voté à Nouméa !

M. Roger Holeindre. Vous permettez ? Pas de putsch ! Laissez-nous parler tranquillement ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

La Polynésie a obtenu en 1984 un statut d'autonomie interne, avec un exécutif local qui, dans ses prérogatives, vote le budget. En Nouvelle-Calédonie, après et malgré la victoire des loyalistes, le Gouvernement impose - je dis bien impose - un statut d'autonomie. M. Chirac, pourtant, déclarait il y a quelques années : « Il n'y a pas de cas connu d'autonomie qui n'ait amené l'indépendance. » Il disait cela quand il était Premier ministre de M. Giscard d'Estaing.

Pour voyager beaucoup dans les D.O.M.-T.O.M., pour les connaître tous, pour être constamment en Nouvelle-Calédonie, je peux dire à cette tribune que même les acquis de l'autonomie, avec le partage des pouvoirs, ne posent que des problèmes à la métropole. Les centres de décision territoriaux, municipaux, entre les mains de gens qui souvent se haïssent, créent plus de problèmes qu'ils n'en règlent. Et en définitive, cela est préjudiciable à la France.

A Tahiti, par exemple, est-ce que les députés présents dans cette enceinte savent que les dockers de Papeete s'étant mis en grève, 600 travailleurs de la base atomique de Mururoa les ont imités alors qu'ils n'ont pas le droit de grève. Et qu'a fait le Gouvernement local, le représentant de la France ? On a pris les grévistes de la base atomique de Mururoa et, avec des avions militaires, on les a transportés à Papeete. C'est-à-dire que les 200 dockers qui semaient la haine en ville ont reçu le renfort de 600 autres grévistes. Tout cela s'est arrangé, tout le monde le sait, grâce aux églises protestantes qui, en sous-main...

M. Georges Lemoine. Il fallait sans doute envoyer les grévistes à Clipperton !

M. Roger Holeindre. Je vous en prie, vous commencez à me fatiguer ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Lemoine. Vous aussi !

M. François Loncle. Si vous êtes fatigué, il faut vous arrêter, monsieur Holeindre.

M. Roger Holeindre. Je ne sais si je vous fatigue, mais c'est mon temps de parole et j'en use !

M. le président. Poursuivez, monsieur Holeindre.

M. Roger Holeindre. Savez-vous, mes chers collègues, que lorsqu'un bateau arrive à Mururoa, les dockers et les douaniers sont amenés de Tahiti par avion et que les taxes locales vont jusqu'à 70 p. 100 ? Par exemple, les câbles optiques qui servent à la bombe atomique sont taxés à 70 p. 100. Je ne voudrais pas - et je pense que les métropolitains non plus - que la métropole devienne systématiquement une vache à lait. *(Oh ! sur divers bancs.)*

Un député du groupe socialiste. Oh !

J'entends qu'on rouspète ! Y a-t-il quelqu'un ici qui puisse lever la main en disant : je suis d'accord pour que, dans un territoire français, des produits français servant à la défense nationale soient taxés à 70 p. 100 ? Moi, je ne suis pas d'accord, c'est tout !

M. François Loncle. Restez calme !

M. Roger Holeindre. Le non-contrôle sévère de l'Etat n'apporte que des déboires et permet des magouilles préjudiciables à l'image de la France. Il n'y a qu'à voir la gabegie de l'A.D.R.A.F. en Nouvelle-Calédonie.

Lors de la dernière discussion budgétaire, je demandais : « Quant aux régions, qui contrôle les employés qu'elles embauchent ? Ces employés deviendront demain des fonctionnaires, seront demain titularisés. Avec quel argent ? ». Eh bien, je vais vous répondre aujourd'hui.

Que se passe-t-il à l'heure actuelle dans les régions de Nouvelle-Calédonie ? Voici, par exemple, une feuille de paye de M. Alain Le Ravallec, ex-secrétaire de mairie à Brest, ex-secrétaire général adjoint du Haut-commissariat sous M. Pisani, cumulant à une époque sa paye de métropole et celle de Nouvelle-Calédonie : plus d'un million de francs-Pacifique par mois, soit 55 000 francs métropolitains ! Aujourd'hui, il travaille pour M. Tjibaou en région Nord, région qui compte de 20 000 à 22 000 habitants, et il touche 692 759 francs-Pacifique, soit 38 000 francs métropolitains. M. Le Ravallec est un ami des indépendantistes. Il fait quand même porter sur sa paye les allocations familiales métropolitaines. Qui paie cela ? Le contribuable français. Je ne suis absolument pas d'accord et le Front national le dit !

A Nouméa comme à Papeete, le métropolitain qui débarque doit avoir un billet de retour. Par contre, les écoles allemands, les écoles anglais, les Néo-Zélandais, les Japonais, les écoles du Larzac qui viennent semer la haine et la dispute dans le territoire, eux, n'ont pas besoin de billet de retour.

M. Georges Lemoine. Ça, c'est pensé !

M. Pascal Arrighi. Monsieur Lemoine, cessez vos interruptions !

M. Roger Holeindre. Qui paie d'ailleurs le voyage pour tous ces gens-là ?

Le gouvernement de Kanaky a toujours sa radio indépendante. Le libre accès aux meneurs étrangers est toujours ouvert en Nouvelle-Calédonie. L'union sacrée est faite en ce moment, contre nous, entre les syndicats pro-indépendantistes de Tahiti, de Nouvelle-Calédonie, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Tout cela est financé par l'U.R.S.S. à travers le Vanuatu, tout le monde le sait.

Nous sommes là pour parler des D.O.M.-T.O.M., mais pour parler d'abord de là où il y a le feu. Alors, la Nouvelle-Calédonie, il ne s'agit pas de raconter n'importe quoi sur ce territoire. Les Français qui sont là-bas, quelles que soient leur race, leur religion et la couleur de leur peau, ont décidé de rester Français. Mais ce territoire est vide et il doit être peuplé. Il faudra bien qu'une fois pour toutes, le gouvernement français dise s'il veut le faire. En Nouvelle-Calédonie, la terre est à profusion : il y a 400 000 hectares entre les mains des Européens, 400 000 hectares entre les mains des Mélanésiens et 1 million d'hectares entre les mains des services fonciers de l'Etat. Il n'y a donc pas de problèmes de terres ; il y a un problème d'hommes, un manque d'hommes, il faut peupler la Nouvelle-Calédonie !

M. le président. Je vous prie de conclure.

M. Roger Holeindre. Il faut aussi, monsieur le ministre - et surtout vous, monsieur le secrétaire d'Etat, vous, qui êtes chargé de cette zone - décapiter dans tout le Pacifique les sociétés accapareuses de tous les marchés et génératrices de magouilles, de compromissions et de vie chère. Il faut casser les monopoles apatrides qui ne rapportent rien à la France. Il faut savoir aussi, et nous dire une fois pour toutes, si M. Ravel, l'homme à tout faire du Pacifique, finance oui ou non les indépendantistes de Tahiti et de Nouvelle-Calédonie.

L'absence diplomatique de la France dans tout le Pacifique est dramatique. Alors que l'Angleterre revient, alors que le Japon, qui était là par les armes il y a des dizaines d'années, est aujourd'hui là économiquement, la France n'est pas représentée diplomatiquement dans le Pacifique. Elle l'est par certains hommes qui sont diplomates, c'est vrai, mais ils ne font pas le travail pour lequel ils sont payés.

Il faut bien savoir, il faut que la jeunesse de France sache que le centre d'expérimentation du Pacifique à Mururoa, la Calédonie, le centre de Guyane et Kourou sont nécessaires à la stratégie française et à l'avenir de notre pays. Si nous perdions la Calédonie, c'est l'ensemble de nos terres du Pacifique qui partirait : Tahiti et même Mururoa. Puis, ce serait la Guyane et les autres D.O.M.-T.O.M., et enfin la Corse.

Pourquoi est-ce que je mets la Corse là-dedans ? Je veux simplement vous lire quelque chose :

« Vous avez à loisir exploité les hommes et les femmes de ce pays. Vous êtes arrivés avec le même esprit de colonialiste obtus. Un délai de deux mois pour quitter l'île ! Passé ce délai, vous aurez le privilège d'être placé en tête de liste de nos éliminations physiques. En espérant que cela vous aidera à réfléchir, activez vos préparatifs de départ pour l'un ou l'autre monde. »

Pensez-vous, chers amis, croyez-vous vraiment que c'est le F.L.N.K.S. en Nouvelle-Calédonie qui « balance » ce genre de tracts ? Non, c'est le Front national de libération de la Corse. C'est pourquoi je vous dis qu'il faut garder l'outre-mer. Toute faiblesse dans l'outre-mer aura des répercussions dans ce département de Méditerranée qui était encore voici quelques années le plus français des départements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

La France de demain, ce doit être la métropole avec une région française du Pacifique comprenant la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie et Clipperton ; une région française de l'océan Indien comprenant la Réunion, Mayotte, les îles éparses, les terres australes et les terres antarctiques ; une région française d'Amérique avec la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Pierre-et-Miquelon.

C'est cela la France et un métropolitain a autant le droit de s'installer dans un département ou un territoire d'outre-mer qu'un Français des départements et territoires d'outre-mer de s'installer en métropole.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Holeindre.

M. Roger Holeindre. Des unités de service militaire adapté doivent être mises en place un peu partout. Il faut aussi que le maximum de jeunes de la France d'outre-mer vienne en métropole faire le service national dans des unités de qualité, c'est-à-dire des unités du corps de bataille.

Oui, même aujourd'hui, la France reste un pays sur lequel le soleil ne se couche jamais. Il serait temps de quitter la grisaille et la tristesse ambiantes, de croire encore à notre chance, de rendre à notre jeunesse sa fierté, à notre patrie son ambition !

Malgré ses zones d'ombre et pour le maintien de la France, nous voterons le budget des départements et territoires d'outre-mer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial, et M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Georges Lemoine. Ça aussi c'est de la para-diplomatie !

M. le président. La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, ce second débat budgétaire depuis votre installation rue Oudinot se présente sous d'heureux auspices

politiques. En effet, le référendum en Nouvelle-Calédonie est une date : il l'est déjà par les conditions d'impartialité et d'objectivité qui font plus que le distinguer des référendums des régimes totalitaires, il s'y oppose. En outre, ce référendum est une victoire à la fois de la France et de la démocratie. Voilà qui n'a pas été souligné suffisamment comme si nous en avions honte.

C'est une victoire de la France, chers collègues, une victoire de la France telle que nous l'aimons, telle que les siècles l'ont faite, telle qu'elle est, à bien des égards, unique dans son genre. En effet, se sont déclarés Français non seulement les fils, petits-fils, arrière-petits-fils des Français nés en France métropolitaine, mais des hommes et des femmes de toutes origines, des Polynésiens, des Vietnamiens, des Mélanésiens, des Canaques, des métis, et j'en passe. Pour eux tous, fussent-ils à vingt mille kilomètres de Paris, la France est la mère nourricière, tolérante et vigilante. Soyons digne de cette vision de la France et des espérances de ces Français d'outre-mer.

C'est en même temps une victoire de la démocratie, on ne l'a pas dit assez non plus. La démocratie, c'est la loi de la majorité qui a un premier devoir : le respect de la vie des minorités et de leurs opinions, respect des minorités qui est l'une des expressions du respect de la personne humaine. L'erreur des gouvernements précédents est impardonnable : ils voulaient imposer la loi de la minorité. N'oublions jamais - et le Vanuatu qu'on a cité tout à l'heure en donne l'exemple - que la loi de la minorité est toujours une loi sectaire, intolérante inhumaine opposée aux droits de l'homme. Seule la majorité, une majorité française, c'est-à-dire appuyée sur la France et sûre d'elle-même, peut imposer à la fois l'ordre et la liberté.

Victoire de la France, victoire de la démocratie, voilà ce que signifie le référendum de la Nouvelle-Calédonie, et on le sait dans tout l'outre-mer, messieurs les ministres.

Lors des élections cantonales de 1985, à la Réunion, devant les auditoires les plus populaires, les candidats nationaux, tous ces candidats me disaient : « Parlez-leur de la Nouvelle-Calédonie, dites-leur bien que la France et la démocratie respectent les volontés de la majorité » ! Voilà qui a été acquis ; voilà pourquoi le référendum de la Nouvelle-Calédonie dépasse de beaucoup les frontières de ce territoire et vaut pour tout l'outre-mer français.

Voilà, certes, qui ne plaît pas aux ennemis de la France, notamment dans le Pacifique. Il faut savoir qu'un grand pays a toujours des ennemis. Le jour où la France n'aura pas d'ennemis, c'est quelle sera « banalisée », pour reprendre le terme d'un de nos partenaires européens.

Parmi ces adversaires, il en est un - l'Australie - dont le Gouvernement ferait mieux de se taire.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Très bien !

M. Michel Debré. Quand j'entends, en effet, le Premier ministre australien et son représentant se réjouir du vote du comité de l'O.N.U. pour la décolonisation, je me dis qu'il pourrait bien arriver à l'Australie ce qui est arrivé à Philippe-Egalité, après avoir voté la mort du roi Louis XVI, son cousin. Deux ans ne s'étaient pas écoulés qu'il était à son tour décapité. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

S'il est un exemple de colonisation sauvage et brutale à l'égard des indigènes, c'est bien l'Australie. Un jour ou l'autre, le comité pour la décolonisation pourra s'en souvenir. Il m'est même arrivé de dire - et je le répète aujourd'hui - que je soutiendrais de mes votes le gouvernement français qui prendra l'initiative de répondre comme il se doit au gouvernement australien dont l'hypocrisie mérite la plus verte des répliques, c'est-à-dire de répondre en saisissant lui-même le comité de décolonisation. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Au nom de cet outre-mer français dont je suis le représentant depuis bientôt vingt-cinq ans, je vous renouvelle publiquement, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes compliments pour un acte politique - le référendum - dont les répercussions dépassent largement la Nouvelle-Calédonie.

En effet, sous nos yeux, un grand changement s'opère. La sécession tant vantée naguère sous le nom d'indépendance ne fait plus recette. Il n'est que temps de le comprendre.

La politique française en son principe est dans la bonne voie à l'égard de l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer où la France est par la volonté répétée de ses habitants auxquels elle apporte progrès et liberté.

Sans doute ayons-nous toujours en face de nous l'alliance anti-française d'un quartieron de révolutionnaires accompagné d'un quartieron d'intellectuels. A mesure que les années passent, ces révolutionnaires et ces intellectuels apparaissent comme ils sont : des adversaires tout à la fois de la liberté et du progrès.

Regardons leur œuvre en Asie et en Afrique ! Nous n'avons certes pas à regretter ce qui a été fait. Les mouvements d'indépendance avaient leur force intime et puissante et s'il est vrai que la subversion communiste les a aidés, l'essentiel venait d'un mouvement des âmes et d'une tendance profonde des esprits.

M. Maxime Gremetz. Regardez Pnom Penh !

M. Michel Debré. Au surplus, les temps modernes ne permettent plus à la France de subvenir aux besoins de ces territoires immenses et aux aspirations de ces populations nombreuses. Mais la misère, la tyrannie, la torture et la mort ont été par trop souvent la suite tragique de ces indépendances. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Tout à fait !

M. Maxime Gremetz. Oh, monsieur Debré !

M. Michel Debré. Parlez-nous du Cambodge ! Je suis prêt à vous répondre.

On ne comprend pas la fureur des Français d'outre-mer à demeurer français si l'on fait abstraction du sentiment qui les anime. En 1958 leurs pères ont eu raison de voter pour le maintien dans la France.

M. Maxime Gremetz. Et après ?

M. Michel Debré. Depuis 1958, la vision du monde a changé et c'est avec fierté que les Français d'outre-mer constatent que là où demeure le drapeau tricolore demeurent la liberté et le progrès au point que, sans exception aucune, et on ne le dit pas assez, les désordres sont le fait d'agents de l'étranger. (Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

D'où viennent les troubles de Nouvelle-Calédonie ? D'où viennent les troubles de Guadeloupe sinon de groupuscules armés, encadrés et souvent formés par l'étranger. Quel étranger ? Est-il besoin de le citer ? Nous le connaissons tous.

Le jour où le Gouvernement français prendra la décision d'interdire le retour dans leur territoire de ceux qui vont apprendre l'assassinat, la torture ou le terrorisme dans les pays étrangers, vous serez soutenu par la majorité, une majorité des Français d'outre-mer et une majorité des Français de métropole. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Ce n'est pas rien pour la France que d'être la cible, en cette fin du XX^e siècle, de tous ceux qui ne veulent ni de la tolérance ni du progrès. C'est une belle situation, une situation dont nous pouvons nous vanter à la veille du bicentenaire de la Révolution française.

M. Maxime Gremetz. Ah !

M. Michel Debré. Oui, la révolution française, la révolution de la liberté et du progrès, c'est nous. (Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. Georges Lemoine. Pas tout seuls !

M. le président. Laissez l'orateur s'exprimer, monsieur Lemoine !

M. Michel Debré. Tous les Français d'outre-mer le savent.

Cette réflexion méritait d'être faite à l'occasion de ce débat sur le budget annuel des départements et territoires d'outre-mer, un budget annuel qui ne comporte d'ailleurs qu'une fraction de l'effort financier de la métropole, puisque, grâce à l'heureuse centralisation et à l'heureuse conception que nous avons de l'Etat républicain, les crédits pour l'outre-mer figurent dans de nombreux autres budgets.

Cependant, c'est vous, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, qui êtes responsables de la politique de la France. Continuez le développement. Continuez l'heureuse alliance de l'identité et de la spécificité.

Continuez le développement, qu'il s'agisse des départements ou des territoires, qu'il s'agisse de l'océan Indien ou de l'océan Pacifique, sans oublier l'Atlantique, car les problèmes sont à la fois différents et analogues.

Il y a des problèmes de démographie : ici des populations sont trop nombreuses ; là elles sont trop clairsemées. Le principe des remèdes est le même : la mobilité avec la métropole, même si les solutions, ici et là, sont opposées.

Il y a des problèmes d'éducation. Ah ! - si je peux revenir un instant en arrière - lequel des scandaleux membres de la scandaleuse commission pour la décolonisation peut-il se flatter d'une scolarisation à 100 p. 100 de ses enfants comme nous pouvons nous en flatter dans l'outre-mer et notamment en Nouvelle-Calédonie ? Cette éducation, dans son étage supérieur, enseignement universitaire, formation professionnelle, est l'instrument de la promotion sociale et individuelle sur laquelle l'Etat républicain se doit de garder compétence.

Il y a des problèmes économiques qui exigent tout à la fois l'application de dispositions générales comme les plans d'occupation des sols, des mesures de défiscalisation, le maintien de l'octroi de mer - sur lequel vous vous êtes engagé, monsieur le ministre - de grandes opérations d'équipement comme à la Réunion, avec, hier, les barrages hydrauliques et, demain, l'opération intégrée de développement. Il faut aussi des mesures particulières - pour lesquelles les structures sont encore souvent inadaptées - industrie par industrie, produit agricole par produit agricole, sans oublier la pêche maritime, qui n'est pas seulement un problème à Saint-Pierre-et-Miquelon, mais un problème général pour lequel nous ne sommes pas armés à l'heure actuelle de manière suffisante.

A ces problèmes économiques s'ajoutent les problèmes sociaux : la loi de programme pour les départements d'outre-mer que vous avez fait voter, il y a un an, affirme la parité sociale. Ces mêmes quartiers d'intellectuels et de révolutionnaires qui ne craignent pas de prendre cyniquement la défense de pays qui n'accordent aucune prestation sociale, pas même celle des accidents du travail, attaquent la notion de parité sociale qui est cependant l'une des plus belles manifestations de la solidarité française entre la métropole et l'outre-mer.

M. Guy Ducloné. Tu parles !

M. Michel Debré. Que signifie en effet la parité ?

M. Maxime Gremetz. Et l'égalité ?

M. Michel Debré. D'abord l'affirmation de l'identité grâce à la solidarité. Où que vive un Français et même où que vive sur une terre française un homme ou une femme, il a droit à la contribution financière de la France, c'est-à-dire à celle des Français de métropole. Comme il existe sous toutes les latitudes des priorités différentes - la santé, le logement, la formation professionnelle - il faut que cette solidarité s'applique d'abord à faire face dans chaque département, dans chaque territoire, à ces priorités. C'est cela la parité sociale, c'est cela la générosité de la France.

M. Claude Hoarau. Où est la liberté ?

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. Vous êtes mal placé pour en parler !

M. Michel Debré. J'ajouterai à ces orientations une mise en garde ou plutôt deux mises en garde.

La première a trait à la conception de nos partenaires européens.

C'est grâce à la France, c'est par la France que nos partenaires européens s'intéressent aux départements et territoires d'outre-mer. Combien d'entre eux pour des raisons égoïstes souhaitent-ils, au fond d'eux-mêmes, que les liens se relâchent ?

Que certains élus ne se laissent pas prendre au sourcil trompeur des fonctionnaires des organismes européens ! Tout affaiblissement du lien national serait aussitôt l'affaiblissement de l'intérêt pris par les autorités de Bruxelles, de Luxembourg ou de Strasbourg qui n'ont déjà que trop tendance à avantager les pays A.C.P. contre nos départements et territoires d'outre-mer et c'est pour cette raison que je n'ai pas voté la convention de Lomé III. Sur ce point, j'ai les mains nettes, étant donné les avantages scandaleux que ce

traité concède aux pays A.C.P. par rapport aux départements et territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur le ministre, que notre diplomatie reste vigilante, et, vous-même, restez vigilant dans ce combat qui fait de vous le seul interlocuteur valable - je dis bien le seul - des autorités communautaires, et soyez assuré, dans ce combat permanent, de notre soutien.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Debré !

M. Michel Debré. La deuxième mise en garde vise les responsables de ce que j'appelle « les programmes clandestins de rupture ».

Comme je le disais tout à l'heure, avec les années apparaît mieux l'image lumineuse de la France d'outre-mer.

Nos adversaires n'ont pas désarmé. A leur comportement fougueux, mais désormais irréaliste, ils substituent des voies tortueuses. A la demande de sécession ouverte, ils substituent les appels souterrains à la rupture.

Pourquoi ne pas dire ouvertement qu'ils trouvent trop fréquemment dans les médias des complices dont l'insouciance et l'indifférence à l'essentiel est très coupable ? Pourquoi ne pas dire que leur hostilité à l'enseignement par le français est un refus de promotion destiné à compenser la misère matérielle qui s'évanouit par la misère intellectuelle ? Pourquoi ne pas dire que leur volonté combinée de provoquer la haine du Français métropolitain et l'appel démagogique aux finances de la France est destiné ouvertement à provoquer un rejet de la part de la métropole ?

Que de tout l'outre-mer les élus et les responsables sachent bien qu'il n'y a pas d'alternative : ou l'on est Français et les chances de liberté et du progrès sont sauvegardées ; ou l'on rejette la France, la misère et la tyrannie s'ensuivront automatiquement.

Prenez garde aux clandestins de la rupture !

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est parce que vous êtes les champions non seulement du développement, mais du progrès social de la République et de la liberté, que je vous apporte joyeusement mon soutien. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz. (*Exclamations sur les bancs des groupes R.P.R. et U.D.F.*)

M. Maxime Gremetz. Il faut vous y faire !

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. Champion de la liberté !

M. Maxime Gremetz. Absolument ! Nous sommes les champions de la liberté !

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. Et du culot !

M. le président. Laissez parler M. Gremetz !

M. Maxime Gremetz. Et de la lutte contre le colonialisme ! Cela ne vous plaît pas !

M. le président. Monsieur Gremetz, adressez-vous à l'Assemblée !

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, votre budget est à l'image de la politique profondément discriminatoire et injuste que vous menez à l'égard des départements et territoires d'outre-mer.

Conforme aux objectifs de la loi de programme de M. Pons, il ne peut qu'aboutir à plus d'inégalités sociales et à plus de chômage. Il aggrave les conditions de vie des hommes et des femmes qui y vivent, accélère le déclin de leur économie, déjà gravement mise à mal par les gouvernements successifs. La réduction de moitié de crédits déjà dérisoires, affectés dans votre budget au fonds de développement en témoigne crûment.

Les discours électoraux de ministres et personnalités en tournée dans les départements d'outre-mer pour y pratiquer la pêche aux voix ne peuvent masquer longtemps la réalité de votre politique et ses conséquences dramatiques. En accentuant le fait colonial, vous avez porté le chômage à un niveau exorbitant : 35 à 40 p. 100 de la population des départements d'outre-mer en sont victimes. Pour ne citer qu'un aspect de cette douloureuse situation, si aucun changement n'intervient, les experts annoncent qu'à la Réunion, en l'an 2000, plus d'un actif sur deux sera au chômage total.

La précarité, les petits boulots, les emplois à temps partiel sont le lot du plus grand nombre. Le niveau de vie est en régression pour une part de la population qui s'élargit. Les discriminations en matière de protection sociale sont considérables par rapport à la métropole. Les prestations sociales sont de 44 à 49 p. 100 inférieures dans les départements d'outre-mer - c'est ce que l'on appelle la parité selon M. Debré - alors que le niveau des prix y est plus élevé de 15 p. 100, aux Antilles et en Guyane, à 25 p. 100 à la Réunion. Le niveau moyen des salaires, et le montant du S.M.I.C. dans le secteur privé sont inférieurs de 15 à 25 p. 100 à ceux de l'Hexagone.

La formation, le logement, l'école, la culture sont frappés de plein fouet. Faute de temps, j'arrête là la dénonciation des injustices sociales intolérables qui conduisent à un développement sans précédent de la pauvreté, à l'exil de milliers de jeunes Réunionnais et Antillais.

J'ajoute simplement que les originaires des départements d'outre-mer qui vivent déjà en France sont aussi en butte à de nombreuses difficultés.

Votre politique, c'est également l'accélération du déclin de l'économie des départements d'outre-mer. Aucun des secteurs agricoles qui sont la richesse de ces pays n'est épargné par votre volonté de les réduire. La culture de la canne et l'industrie sucrière, celle des produits tropicaux, de la banane et de l'ananas notamment, connaîtront encore cette année un recul sensible. Avec l'Acte unique européen vous avez programmé leur mise à mort définitive. Comme nous le voyons déjà, le grand marché européen conduira à des conséquences désastreuses pour la France. Les ravages sont encore plus considérables dans les départements d'outre-mer.

Naturellement, à ce jeu de massacre, tout le monde n'est pas perdant ! Les groupes de l'import-export, liés à des secteurs du patronat français que vous connaissez bien, réalisent de juteux profits qu'alimentent ce pillage et les pratiques colonialistes. Aucun changement véritable dans les départements d'outre-mer n'est possible sans qu'elles soient remises en cause réellement.

Telle est la démarche qui inspire, à l'opposé de votre politique, les propositions du parti communiste français en la matière.

M. Laurent Vergès. Très bien !

M. Maxime Gremetz. Concernant la Nouvelle-Calédonie, nous avons exprimé à maintes occasions notre position : il n'y aura pas de solution véritable sans réelle décolonisation s'appuyant sur l'esprit des accords de Nainville-les-Roches qui reconnaissent le droit inné et acquis du peuple kanak à l'autodétermination et à l'indépendance et en jetant les bases d'une coexistence harmonieuse entre les différentes communautés.

M. Pierre Mezaud, président de la commission des lois. Et le référendum ?

M. Maxime Gremetz. J'ai un dossier haut comme cela sur ma table ! Nous allons le rendre public pour faire savoir comment vous avez procédé lors de ce référendum.

M. Pascal Arrighi. Défendez-le !

M. Maxime Gremetz. Vous, taisez-vous !

M. Pascal Arrighi. Grottesque !

M. Maxime Gremetz. Le « détail », ça suffit, ça suffit grandement !

Nous disons qu'il faut abroger la loi Pons pour les départements d'outre-mer, et cela pour une raison majeure.

Les gouvernements précédents ont refusé de s'attaquer aux discriminations en matière de protection sociale, d'instaurer la pleine égalité sociale. Avec la loi Pons, vous avez franchi un pas supplémentaire. Vous institutionnalisez des discriminations entre citoyens.

Ainsi, des hommes et des femmes ne sont plus égaux devant la loi. Leurs droits sociaux sont arbitrairement réduits pour la seule raison qu'ils sont Martiniquais ou Guyanais, Guadeloupéens ou Réunionnais. C'est une atteinte intolérable aux valeurs républicaines.

La pleine égalité des peuples des D.O.M. doit être garantie par de nouvelles mesures de justice sociale que nous préconisons : porter le S.M.I.C. à 6 000 francs par mois et faire qu'aucun salaire ne soit inférieur à ce plancher ; augmenter les salaires et faire progresser le pouvoir d'achat des retraités,

des petits et moyens planteurs ; augmenter les allocations familiales ; préserver et moderniser notre système de sécurité sociale ; combattre le chômage et la pauvreté ; consacrer des moyens importants à la lutte contre l'échec scolaire, à l'école, à la formation des jeunes, au logement social de qualité, au sport et à la culture.

Cette grande politique sociale doit s'accompagner de mesures stoppant net l'enfoncement dans le sous-développement économique des D.O.M., d'abord en protégeant les cultures traditionnelles de ces pays et en les développant. Il faut en finir avec la situation où l'on écoule dans les D.O.M. des produits fabriqués ailleurs.

Il convient, au contraire, de jeter les bases d'une diversification agricole visant à l'autosuffisance alimentaire, d'un développement de l'industrie, notamment agroalimentaire, de l'artisanat, et de la pêche. Pour faire cela, et c'est possible, l'argent doit être consacré prioritairement à des investissements productifs qui soient créateurs d'emplois.

Nous nous opposons à la mise en œuvre de l'Acte unique européen et nous luttons pour un statut particulier des D.O.M. face à la Communauté économique européenne.

M. le président. Veuillez conclure !

M. Maxime Gremetz. Je vous ai entendu.

La situation d'extrême difficulté que rencontrent les départements d'outre-mer et leur peuple n'est pas fatale. Elle résulte des choix que vous faites. D'autres choix sont possibles et nécessaires. Ce sont ceux que nous préconisons, et les moyens existent pour les mettre en œuvre.

Les D.O.M. ont leurs propres atouts, leur situation géographique et climatique favorable, l'expérience et le niveau de formation des hommes et des femmes de ces pays. Engager les départements d'outre-mer dans une voie nouvelle de progrès et de justice sociale exige plus de liberté, de démocratie. C'est aux Guadeloupéens, aux Martiniquais, aux Guyanais, aux Réunionnais, dans le respect de leur spécificité propre et de l'identité de chacun, à prendre leurs affaires en main.

Aujourd'hui comme hier, toutes les décisions importantes sont prises en dehors d'eux, dans le secret de vos ministères, à des milliers de kilomètres des réalités, des problèmes posés. Ces pratiques, nous le disons, doivent cesser.

M. Guy Ducloné. Très bien !

M. Maxime Gremetz. Nous préconisons la création dans chaque D.O.M. d'une assemblée unique dotée de larges compétences politiques et de la maîtrise de moyens financiers suffisants. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Cela vous gêne, la liberté ? Nous voulons créer des institutions capables d'assurer l'autonomie nécessaire à chacun des départements d'outre-mer.

L'information doit être honnête et pluraliste. Les moyens d'information, notamment R.F.O., doivent être démocratisés. Il faut en finir avec les pratiques d'un autre âge. C'est aussi reconnaître inaliénable le droit de ces peuples à l'autodétermination.

M. Michel Debré. Comme en Nouvelle-Calédonie ?

M. le président. Monsieur Gremetz, concluez.

M. Maxime Gremetz. On me retarde, monsieur le président.

C'est un droit qui leur appartient en propre. Si aujourd'hui aucune force politique représentative n'en réclame l'exercice immédiat, nul ne peut devant l'histoire s'arroger le pouvoir de nier le caractère imprescriptible du droit de chaque peuple à disposer de lui-même. Ainsi parlait le général de Gaulle. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Oui, le discours de Phnom Penh, je vous y renvoie.

En proposant au nom du parti communiste français une nouvelle politique de progrès, de justice sociale, de liberté, je suis certain qu'elle rencontre l'approbation de centaines de milliers de Réunionnais, Guadeloupéens, Martiniquais et Guyanais.

Avec Laurent Vergès et Claude Hoarau, avec Ernest Moutoussamy et Henri Bangou, avec nos camarades communistes de la Martinique, de la Réunion et de la Guadeloupe, avec toutes celles et tous ceux qui refusent de sacrifier leurs intérêts et aspirations sur l'autel de votre politique, nous ne

ménagerons pas nos efforts pour que s'affirme dans l'action la volonté de changement dans les départements d'outre-mer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Je vous demande, mes chers collègues, de respecter scrupuleusement votre temps de parole. A partir de maintenant je serai tout à fait intraitable.

M. Guy Ducloné. Il faut dire que M. Gremetz a été interrompu !

M. le président. Monsieur Ducloné, n'en rajoutez pas ! La parole est à M. Jean Maran.

M. Jean Maran. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion de ce projet de budget des départements et territoires d'outre-mer confirme, s'il en était besoin, la volonté de ce gouvernement de se maintenir dans la voie de la réhabilitation de l'outre-mer dans l'ensemble national. En effet, pour la première fois depuis longtemps, cette discussion a lieu au début de l'examen du budget et, de surcroît, un mercredi, jour où les parlementaires sont particulièrement disponibles. Cela est rassurant et s'ajoute aux preuves manifestes d'intérêt pour nos départements et territoires d'outre-mer antérieurement données par le Gouvernement et qu'il est superflu de rappeler ici.

L'éloquence des chiffres révèle que ce projet de budget, d'un montant de 1 773 millions de francs pour l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer, marque une progression globale de l'ordre de 3,2 p. 100 par rapport à celui de 1987 pour un taux d'inflation prévisible du même ordre. C'est cette équivalence entre les taux de progression et d'érosion qui a conduit le rapporteur spécial, M. de Rocca Serra, qui m'excusera de le citer, à constater que ce budget consolide les efforts - exceptionnels il est vrai - consentis dans le budget précédent plus qu'il ne les accentue ou ne les amplifie. Cependant l'honnêteté nous impose de rappeler que ce budget ne représente qu'une part infime de l'effort global de l'Etat en faveur de l'outre-mer, puisque, s'agissant des seuls départements d'outre-mer, c'est un volume de 15 500 millions de francs qui leur est consacré parallèlement par le jeu des transferts des ministères techniques, compte non tenu des divers avantages fiscaux consentis à nos départements pour environ 4 870 millions de francs.

Ce rappel ne doit pas nous faire perdre de vue, en ce qui concerne les départements d'outre-mer et les deux collectivités de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, qu'avec 1 015 millions de francs en 1988 les crédits de paiement n'augmentent que de 0,3 p. 100, soit environ 2,7 points de moins que le taux prévisible de l'inflation. C'est dire que nos départements et ces deux collectivités connaîtront une stagnation en 1988 par rapport à 1987, ce qui ne saurait nous inciter à un optimisme débordant au seuil de la deuxième année de l'exécution de la loi de programme pour l'outre-mer.

Cette ombre au tableau ne nous empêche pas de prendre acte avec satisfaction de l'augmentation des crédits de l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, si cela traduit, comme nous le souhaitons, la volonté du Gouvernement de renforcer les moyens en vue de formations mieux adaptées et d'une meilleure insertion de nos migrants que les affres du chômage contraignent au déracinement.

Même satisfaction en ce qui a trait à la progression des crédits du service militaire adapté de 8,2 p. 100 en fonctionnement et de 18 p. 100 en investissement, eu égard aux actions remarquables que conduit chez nous cette institution. Nous regrettons toutefois le désengagement progressif du Fonds social européen en ce domaine.

Par contre, monsieur le ministre, nous ne pouvons nous abstenir de déplorer la réduction des crédits de paiement du F.I.D.O.M. départemental et régional par rapport à 1987.

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. Jean Maran. L'explication qui veut que cette réduction soit compensée par un égal volume de crédits non consommés et reportés ne peut nous satisfaire totalement car cette réduction se traduit par une amputation réelle de nos moyens en investissement...

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. Jean Maran. ... à l'heure de la préparation de l'échéance du grand marché européen de 1992 qui requiert des efforts exceptionnels d'adaptation et de mise à niveau de nos régions d'outre-mer.

D'ailleurs, si nous regrettons l'importance de ces crédits de report, force est pour nous d'affirmer que si la procédure d'attribution de ces crédits n'étaient pas aussi longue, si leur délégation à nos départements était moins tardive, si nous n'étions pas souvent contraints d'attendre désespérément le mandatement de ces subventions pour des travaux exécutés parfois depuis longtemps, ces crédits de report eussent été bien moins apparents et nos collectivités moins pénalisées.

Je voudrais vous faire partager cette conviction, monsieur le ministre, mes chers collègues, que les départements d'outre-mer qui n'ont jamais douté de la légitimité de leur appartenance à la nation, même aux pires moments des agressions idéologiques dont ils ont fait l'objet récemment, les départements d'outre-mer, dis-je, ou du moins celui que je représente, s'interrogent non sans inquiétude sur les grands défis à relever.

Défi au chômage qui prend à la gorge quelque 35 p. 100 de notre population active et surtout notre jeunesse, force vive qui s'étirole et richesse potentielle qui se perd. On n'aura jamais assez rappelé que ce taux en métropole se traduirait par un nombre démentiel de quelque 8 millions de chômeurs.

Défi à notre économie que fragilisent nombre de handicaps et confrontée de surcroît à la double et redoutable menace de la concurrence des produits européens et à celle des pays voisins bénéficiaires des avantages cumulés de l'Europe par les accords de Lomé et des Etats-Unis par le plan Reagan. Et peut-être réaliserez-vous, quoi qu'on en ait pu dire, combien cette spécificité incontournable qu'est notre octroi de mer nous est salutaire pour compenser la faiblesse de nos ressources, moduler et endiguer les risques, garantir la survie et le développement de nos industries naissantes.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean Maran. Mais face aux avantages consentis par l'Europe, à quelles obligations, à quelles contreparties sont soumis ces pays A.C.P. vis-à-vis de nos départements qu'il menacent au premier chef ? Aucune apparemment.

Et nos marins-pêcheurs, touchés de plein fouet par le déclin de leur profession et par la concurrence étrangère, vous demandent par ma voix, monsieur le ministre, où sont les négociations annoncées et qui devaient être engagées avec les pays voisins de la Caraïbe, en vue de régler l'épineux problème des autorisations de pêche qui les préoccupe tant ?

Pour bien connaître nos départements d'outre-mer, vous n'ignorez point ce qui nous pénalise : la fragilité de nos productions agricoles tributaires des aléas climatiques et de l'insuffisance de protection au niveau européen ; les surcoûts résultant de l'éloignement de nos sources de ravitaillement en métropole, ainsi que des frais d'approche, responsables de l'augmentation des prix ; l'étroitesse de nos marchés, limitant la taille et la rentabilité de nos industries. Autre pénalisation, et non des moindres, la fragilité de notre économie trop facilement prise en otage par une poignée d'agents de notre unique port - nous venons de vivre de ce point de vue un événement dramatique.

Nous attendons avec vigilance que la loi de programme produise à terme ses effets escomptés, et c'est l'occasion de vous demander, monsieur le ministre, la date de la réunion de la commission d'évaluation de la parité sociale prévue dans cette loi.

Permettez-moi d'évoquer ici cet autre drame, qui ne laisse de répit à aucun responsable politique de chez nous, qu'est la cuisante pénurie de logements sociaux accessibles au plus grand nombre : 20 000 demandes seraient aujourd'hui en instance auprès des organismes H.L.M. et de nos mairies.

Vous n'ignorez pas non plus le lourd tribut que nous payons à une décentralisation incohérente et partisane qui impose à nos départements et à nos régions des efforts considérables pour compenser les carences de l'Etat en matière de construction et d'entretien de nos lycées et collèges.

Il en est de même des charges indues imposées à nos départements du fait des transferts de responsabilités non assortis de transferts de ressources et de moyens humains correspondants.

J'aurai fait pratiquement le tour de nos principales préoccupations quand je vous aurai signalé les difficultés que rencontrent nombre de nos étudiants pour accéder à certaines universités en métropole, l'urgence qui s'impose à ouvrir de nouvelles filières et à créer dans les départements des classes de B.T.S. adaptées à nos besoins, la nécessité qui s'attache à la création de nouveaux lycées, notamment professionnels, pour accueillir les nombreux jeunes bloqués au seuil du secondaire, l'exigence, enfin, que revêt la mise en œuvre de moyens adéquats à la disposition de l'Education nationale à tous les niveaux pour endiguer la nouvelle épidémie des échecs scolaires.

Ainsi, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme vous vous en êtes aperçus, les départements d'outre-mer ont encore bien du chemin à parcourir et du retard à rattraper pour mériter d'être, dans toute l'acception du terme, des départements à part entière.

Mais dussions-nous nous battre jour et nuit, nous vous garantissons que nous avons suffisamment de foi en notre destin, assez de volonté dans la poursuite de notre idéal et de confiance en notre démocratie française pour ne jamais désespérer d'y parvenir. Et nous savons pouvoir compter sur vous, monsieur le ministre, et sur votre Gouvernement.

C'est pourquoi, notwithstanding quelques regrets, je voterai votre projet de budget. Mais vous me permettrez de vous dire qu'il faut éviter de laisser s'imposer l'impression que les départements d'outre-mer pourraient devenir d'une manière quelconque des « remises » administratives pour des fonctionnaires en mal d'affectation. Assurez-vous que ceux que vous y affectez se lavent bien auparavant les pieds dans le bain épuré de la démocratie et des principes républicains. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. et sur divers bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Robert Le Foll.

M. Robert Le Foll. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion budgétaire constitue un moment privilégié car elle permet de juger de la réalité des engagements pris et d'évoquer les objectifs qui orienteront l'avenir :

Il y a un an, vous proclamiez à cette tribune, monsieur le ministre, que l'outre-mer représentait une priorité pour votre gouvernement et que les réalités économiques et sociales allaient se transformer. Vous affirmez aujourd'hui que le projet de budget pour 1988 accompagnera une réelle évolution et répondra aux besoins des populations d'outre-mer.

Ce serait peut-être vrai si vos choix remettaient en cause l'économie de comptoir, renforçaient la capacité des élus et des populations à assumer leur propre avenir.

En 1987, vous affichiez une augmentation de 25 p. 100 du budget, mais vous aviez oublié de prendre en compte les crédits prévus par les contrats Etat-région. Vous préconisiez un remède miracle, la loi de programme et la parité sociale. Or la commission d'évaluation, qui devait estimer le coût des prestations sociales, ne s'est pas encore réunie. Je note que le Gouvernement a été plus rapide pour constituer la C.N.C.L.

Vous nous annoncez aujourd'hui une progression de 3,26 p. 100 du budget. Pour parvenir à ce pourcentage, vous intégrez des transferts de recettes d'autres ministères : 50,74 millions de francs représentant la prise en charge par le ministère des départements et territoires d'outre-mer de personnels souhaitant bénéficier du droit d'option, en application de la loi du 11 octobre 1985, 6,56 millions de francs soustraits au ministère de la mer pour financer la desserte maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon, soit 57,30 millions de francs, alors que le budget ne progresse que de 56 millions par rapport à 1987.

Alors que les autorisations de programme augmentent de 5 p. 100, les crédits de paiement diminuent de 14,4 p. 100. On ne pourra financer des actions que pendant les six premiers mois de l'exercice budgétaire de 1988.

Alors qu'aucune autorisation de programme nouvelle ne figure au budget de 1987, 12 millions de crédits apparaissent au titre IV, chapitre 67-51, intitulé « travaux divers d'intérêt local ». A quoi servira cette enveloppe ? Selon quels critères ces fonds seront-ils attribués ?

La réalité, c'est une baisse réelle du budget de 0,2 p. 100, de plus de 3 p. 100, si l'on tient compte de l'inflation. Cela ne mérite pas de pavoiser, d'autant que vous ne privilégiez pas les secteurs porteurs de développement économique.

Tous les responsables reconnaissent que les seules activités susceptibles de transformer le système économique et d'amener des emplois, partant des richesses naturelles, sont celles qui créent de la plus-value en faisant appel à une technologie de pointe et à une main-d'œuvre qualifiée. Il importe donc de privilégier la recherche qui permettra de promouvoir des produits de haute qualité et de développer la formation des hommes.

Les crédits inscrits à votre budget sont insuffisants pour dynamiser la recherche et la formation qui devraient être des priorités. Les places manquent dans les lycées, les formations techniques sont insuffisantes ; l'université ne répond pas encore à l'espérance des jeunes qui doivent généralement venir en métropole.

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. C'était mieux avant ?

M. Robert Le Foll. Le secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud semble d'ailleurs partager nos préoccupations : lui qui est chargé du problème vient de nous dire qu'il espérait qu'il y aurait de l'argent pour faire fonctionner l'université du Pacifique.

Vous avez présenté, monsieur le ministre, l'augmentation du F.I.D.O.M. général comme une décision très positive. Or, dans le même temps, vous réduisez le budget des assemblées locales en diminuant le F.I.D.O.M. départemental et le F.I.D.O.M. régional. Cela vous permet de distribuer des crédits à qui vous voulez. Ne prétendez pas que vous rétablissez ainsi l'équilibre. J'ai pu vérifier sur le terrain que les conseils régionaux et généraux avaient mis en place des critères qui permettaient à l'ensemble des collectivités locales de profiter des mêmes avantages. Vous vous réservez ainsi la possibilité de servir vos amis et de donner les moyens à M. Chirac de faire des cadeaux lors de ses visites, l'offre de la construction du tunnel de La Gabarre en Guadeloupe, sans avoir demandé l'avis des élus locaux, en est un exemple.

Admettons que la proximité des élections présidentielles constitue une justification. Mais les socialistes ne sauraient accepter que, par ce biais, vous remettiez en cause les contrats de Plan et la régionalisation. Vous désaisissez les élus au profit du pouvoir central. Ce sont les citoyens des départements et territoires d'outre-mer qui trouveront les solutions à leurs problèmes et seront les acteurs du développement. L'oublier conduirait à renforcer la contestation, à menacer la paix civile et à accroître leur dépendance au moment où de redoutables échéances les attendent.

M. le président. Vous devez conclure, mon cher collègue.

M. Robert Le Foll. L'Europe constitue une chance pour l'outre-mer, comme les départements et territoires d'outre-mer représentent un atout pour l'Europe par leur situation géographique et leur capacité à promouvoir le développement économique.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Très bien !

M. Robert Le Foll. Encore faudrait-il que les départements et territoires d'outre-mer puissent aborder 1992 dans de bonnes conditions et que le budget prévoie les moyens de les y aider ! Les responsables politiques et les leaders de l'économie s'interrogent légitimement sur leur avenir. Tous constatent la faiblesse des structures par rapport aux pays de la Communauté économique européenne et leur handicap par rapport aux Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Préparer dès aujourd'hui l'entrée des départements d'outre-mer dans le grand marché européen et étudier les mesures dérogatoires permettant à l'économie de l'outre-mer de survivre à l'Acte unique, telles sont les priorités que vous devriez assumer, monsieur le ministre.

Or le projet de budget ne prévoit pas de moyens pour l'aide à la structuration du milieu économique. Les augmentations constatées proviennent essentiellement des crédits alloués au Pacifique sud pour la généralisation du S.M.A. et à la Nouvelle-Calédonie, ce qui laisse à penser que les autres territoires d'outre-mer risquent d'en souffrir. En Polynésie, le mécontentement gagne de nombreuses couches de la population : les suppressions de postes au C.E.P. provoquent une réduction de l'activité économique et touchent principalement la population locale ; à la suite des contestations nées de la gestion de l'argent public, de nombreux élus souhaitent la mise en place d'une chambre régionale des comptes. Enfin,

l'absence de pluralisme au niveau des médias ne peut que nous inquiéter; l'aventure de l'émetteur transporté en Nouvelle-Calédonie en constitue une illustration saisissante.

Sur le « Caillou » la partialité constitue d'ailleurs la règle : des maires sont tenus à l'écart lors de la signature de conventions avec l'Etat et désapprouvent la répartition du fonds intercommunal de péréquation qui se fait au détriment des communes de l'intérieur. Récemment, un commando dirigé par M. Morini, responsable du service d'ordre du R.P.C.R., a dispersé, *manu militari*, un piquet de grève installé à l'initiative d'une intersyndicale. Que font les pouvoirs publics ?

La liberté en Nouvelle-Calédonie n'existerait-elle que pour les amis du R.P.C.R. ? Rappelons au passage que le fonctionnaire mis en cause à cette tribune a été employé par la région Nord du 1^{er} avril au 30 septembre dernier, son poste ayant été supprimé le 1^{er} octobre en raison des réductions de crédits alloués aux régions, et qu'il percevait sa rémunération et ses prestations sociales comme ses homologues employés par les autres régions.

Nous savons tous que ce n'est pas par la force et par les choix partisans que sera trouvée une solution au problème calédonien, mais à travers un consensus.

Vous annoncez un nouveau projet de statut, monsieur le ministre : nous attendons d'en connaître le détail avant d'exprimer notre position. Dans le climat de tension qui règne en Nouvelle-Calédonie rien ne sera possible sans l'accord de toutes les communautés, sans une politique de justice qui fasse une place à chaque Calédonien dans son pays, politique que rejettent les extrémistes. Espérons que vous saurez leur résister et ne pas prendre le risque d'organiser les élections régionales dans un contexte politique propice aux surenchères.

Vos choix budgétaires restent des choix de classe. En négligeant la recherche, la formation, les conditions d'accès de l'outre-mer au grand marché européen, vous hypothéquez l'avenir. Les socialistes ne peuvent l'accepter et s'opposent à ce budget d'affichage, de recentralisation qui réduit les chances de l'outre-mer et de la France dans le monde. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous présentez pour les départements d'outre-mer s'inscrit dans le cadre de la politique de redressement économique engagée par le Gouvernement depuis mars 1986.

S'il se traduit par une augmentation de 3,2 p. 100, il est surtout important de citer ici quatre chiffres.

S'agissant tout d'abord du F.I.D.O.M. départemental de la Réunion, celui-ci s'élevait en 1985, lorsque la gauche était au pouvoir, à 98 millions de francs. En 1987, il atteint 163 millions de francs, soit une progression de 60 p. 100. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Pour ce qui est de la ligne budgétaire unique qui s'élevait en 1985 à 233 millions de francs, elle est passée à 300 millions de francs, soit une augmentation de 25 p. 100, chiffres auxquels s'ajoutent encore 25 millions de francs versés à la suite du cyclone Clotilda.

Nous vous adressons, monsieur le ministre, nos remerciements pour l'attention que vous avez toujours réservée à l'outre-mer et en particulier à la Réunion.

Vous êtes, monsieur le ministre, et sous l'autorité du Premier ministre, l'animateur du travail de toute la majorité parlementaire. Permettez-moi de vous féliciter pour votre sens du dialogue, le travail intense que vous fournissez, et le courage sécurisant dont vous avez su faire preuve dans des conditions difficiles, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Les résultats, s'ils ne sont pas encore à la hauteur de nos ambitions toujours renouvelées, sont déjà perceptibles. Et, surtout, la confiance est retrouvée. Vous avez réussi le désenclavement aérien. Vous avez lancé la défiscalisation.

Mais nos départements souffrent pourtant toujours, comme vous le savez, d'un mal terrible : le chômage, qui résulte des déséquilibres de notre économie. Il est l'argument politique essentiel de nos opposants, qui ont pourtant leur part de responsabilité. Vous comprendrez que mes remarques portent sur l'appareil productif de notre île, socle dont dépend l'emploi. Une brève approche de l'histoire des D.O.M., disons des quarante dernières années, révèle la survivance de ce

qu'on pourrait appeler l'esprit de la Compagnie des Indes, dont le souci essentiel a toujours été d'interdire les productions locales pouvant concurrencer l'importation.

Nous continuons ainsi à importer à la Réunion, en produits alimentaires, pour 1,8 milliard de francs, soit 23 p. 100 des importations totales de l'île.

J'écarterai cependant cette idée de fatalité de la dépendance économique de l'outre-mer par rapport à l'hexagone. La plupart de nos îles disposent en effet d'atouts qu'il convient d'exploiter. Nous avons une population laborieuse, capable de surmonter les nouveaux défis et de répondre aux besoins d'un agriculture moderne.

De même, nous pourrions faire plus si les terres agricoles de l'Etat étaient mises à la disposition de la population réunionnaise avec des baux de carrière et non pas des baux portant sur neuf années seulement.

Mais il faut encore aller au-delà pour, au niveau des différentes productions agricoles, faire appel, par exemple, à des cabinets de conseil spécialisés d'envergure mondiale pour rechercher une solution ambitieuse à nos problèmes agricoles.

Enfin, il conviendra d'abonder les crédits F.N.D.A.E., car trop de communes, dans notre île, souffrent encore de graves problèmes de pénurie d'eau. Et je me réjouis de l'espoir que fait naître pour les départements d'outre-mer l'opération intégrée de développement, qui permettra peut-être de remédier à la situation aberrante que j'ai dénoncée en matière d'importations de produits alimentaires.

Il ne sert à rien de créer les conditions d'une production plus importante si celle-ci reste à la merci des importateurs flairant les bons coups et pouvant vendre à perte, le temps d'abattre le produit local. Nous sommes continuellement agressés, le mot n'est pas trop fort, par les produits en provenance des pays A.C.P., par exemple l'île Maurice, qui envahissent notre marché local. Ainsi, dans la confection, trois usines sur quatre ont dû fermer dans la commune du Tampon.

Il conviendrait aussi de revoir le problème des charges sociales qui pèsent sur les entreprises. C'est pourquoi il me paraît essentiel de vous demander, monsieur le ministre, de plaider auprès des autorités communautaires la possibilité de protéger, fût-ce temporairement, ces productions locales à la mesure et au rythme des résultats obtenus en matière de compétitivité locale. Les moyens légaux de cette protection existent, et il suffit de les mettre en œuvre. Encore faut-il en avoir la volonté politique.

Ces dispositions s'imposent, compte tenu de l'échéance de 1992 dans la perspective de l'intégration européenne. Je vous surprendrai peut-être, après ce que je viens d'énoncer, en vous disant que l'Acte unique européen est une chance pour les départements d'outre-mer, notamment pour la Réunion. C'est une grande force. Ce défi nous séduit terriblement, malgré les handicaps dont nous souffrons.

Je vous lance à ce propos un appel pour que l'ensemble des administrations concernées évaluent la portée et les conséquences de cette opération et qu'il en résulte les dispositions réglementaires permettant d'affronter au mieux ce nouvel espace économique.

M. le président. Concluez, monsieur le député.

M. André Thien Ah Koon. De même, l'appareil productif engendré par la défiscalisation et orienté vers les bâtiments et les travaux publics va devoir, au cours des prochaines années, se redéployer, particulièrement en direction des quelque 70 000 logements qui restent à bâtir.

Telle est la condition nécessaire de la limitation du nombre des chômeurs.

Cela impliquera que soient facilitées les conditions d'accès à la propriété pour les plus démunis, en garantissant à ces derniers un niveau de ressources de solidarité suffisant.

La stricte égalité sociale ouvrirait cette perspective à la plupart d'entre eux. Mais il faut aussi que les bâtisseurs, c'est-à-dire les collectivités locales, puissent accéder aux taux bonifiés des sociétés d'H.L.M. pour la construction de logements sociaux.

Il faudra surtout se préoccuper de nos jeunes, et de leur niveau de qualification professionnelle. Le défi de l'an 2000 l'exige. Nos lycées d'enseignement professionnel abritent aujourd'hui 11 660 élèves. Or la formation constitue, à l'ho-

rizon de l'an 2000, une exigence quand on sait qu' plus de la moitié des jeunes dans les D.O.M. sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification.

M. Robert Le Foll. Tout à fait intéressant !

M. André Thien Ah Koon. Quant à ceux qui entreprennent des études supérieures, ils sont actuellement doublement pénalisés en raison de l'insuffisance des capacités d'hébergement. Par exemple, dans notre département, nous avons actuellement 4 000 étudiants ; nous disposons de 317 chambres, dont une centaine est occupée par des étudiants boursiers étrangers qui nous sont envoyés par la coopération pour effectuer leurs études à la Réunion. Il ne reste donc que 200 chambres pour les Réunionnais. Il faudra par conséquent, à l'occasion, demander au ministère de la coopération, avec lequel j'ai rendez-vous, une dotation supplémentaire permettant à la Réunion de répondre à ce besoin d'hébergement. Il n'est pas normal que nos étudiants, actuellement, se trouvent dans des conditions si difficiles.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Je termine, monsieur le président.

Les mesures prises par le Gouvernement, monsieur le ministre, qu'il s'agisse de la défiscalisation ou de la loi de programme, répondent à ce défi du développement au-delà des réserves que je viens d'énoncer.

Vous n'ignorez pas que la diffusion de notre culture est particulièrement gênée par le coût de location des satellites. Si nous voulons avoir une politique culturelle forte dans le monde, il faudra utiliser les moyens logistiques dont nous disposons dans le Pacifique, dans la Caraïbe et dans l'Océan indien en faisant en sorte que les coûts de retransmission, à l'heure de la télématique, de la vidéo-transmission et de la télé-transmission, ne soient pas supérieurs à ceux qui sont actuellement pratiqués sur le territoire national.

En conclusion, monsieur le ministre, je répéterai que nous sommes sur la bonne voie.

M. Robert Le Foll. Ah bon !

M. André Thien Ah Koon. Vos actions tranchent par leur sérieux avec l'attitude de ceux qui offrent des démissions spectaculaires et qui, donc, fuient leurs responsabilités ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Claude Hoarau. Cela fait mal !

M. André Thien Ah Koon. Au lieu de faire du spectacle, vous feriez mieux de travailler un peu ! Quand on est dans l'opposition, vous savez très bien que si l'on ne se montre pas sérieux (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), le Gouvernement ne vous écoute pas ! Il a autre chose à faire.

M. Claude Hoarau. Vous préférez la brosse à reluire !

M. André Thien Ah Koon. Vous mettriez à mal ces comportements à usage publicitaire, monsieur le ministre, en déposant un projet de loi d'orientation comportant un calendrier précis de mise en œuvre des dispositions sociales. C'est vous qui avez mis en place l'allocation logement depuis le 1^{er} juillet 1986. Vous êtes en train de mettre en place l'allocation compensatrice pour les adultes handicapés à partir du 1^{er} janvier 1988. Vous mettez en place l'allocation spéciale de vieillesse à partir du 1^{er} janvier 1988. Vous êtes enfin en train de préparer un décret pour la suppression des critères d'activité professionnelle pour la généralisation des allocations familiales.

Vous pouvez compter sur ma loyauté et sur mon vote, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Gabriel Kasperelt.

M. Gabriel Kasperelt. Monsieur le ministre, vous vous en doutez, c'est de la Nouvelle-Calédonie que je voudrais vous entretenir quelques instants, et je veux essentiellement vous adresser des félicitations et des encouragements.

Rappelez-vous, monsieur le ministre, c'était il y a pratiquement trois ans, le 18 novembre 1984 : nous étions ensemble et nous recevions au fil des heures des dépêches provenant de Nouméa, nous annonçant qu'un scrutin qui aurait dû normalement se dérouler dans l'ordre avait au contraire été

marqué par le désordre, que pratiquement dans le quart des bureaux de vote il n'avait pas été possible de voter, que dans d'autres des urnes avaient été détruites à coups de hache.

C'était le premier témoignage d'une volonté politique qui existait dans la majorité de ce pays à l'époque, volonté politique qui avait abouti sur place à des manipulations d'organismes officiels et des personnes qui les composaient, et qui petit à petit avaient jeté un trouble tel que notre ami Jacques Lafleur avait été obligé, entraînant ses compatriotes, de prendre des positions fermes et exemplaires.

Petit à petit, la situation s'est détériorée. Je ne citerai aucunes personnes - elles ne le méritent pas - mais c'est plus que du désordre que nous avons constaté. C'est, petit à petit, la terreur qui s'est installée, des assassinats, des viols, des incendies, des vols.

Si nous voulons nous retremper dans cette atmosphère qui avait, il faut le dire, assez peu atteint la métropole, pour laquelle ce territoire paraissait très éloigné, il suffit de lire les comptes rendus du procès qui se déroule en ce moment à Hienghène. Triste procès, qui illustre remarquablement la situation de l'époque, où des gens de même ethnie, qui partageaient probablement les mêmes sentiments politiques, se sont entre-tués simplement parce que la terreur régnait et que, lorsque la terreur règne, il est bien difficile de maintenir un minimum d'ordre. D'autant que, par la volonté du pouvoir socialiste de l'époque, les forces de l'ordre n'existaient plus ou, tout au moins, n'avaient plus le droit de se montrer.

M. Robert Le Foll. Aujourd'hui, elles existent. C'est sûr !

M. Gabriel Kasperelt. Nous avons vu ensuite, il y a deux ans, un scrutin truqué, et puis nous sommes arrivés aux élections de 1986.

A partir de ce moment-là, il y a eu une remise en ordre, et de cela je vous félicite, monsieur le ministre, car la chose n'était pas simple. Grâce à vous, la sécurité est revenue. C'était la première étape : le maintien de l'ordre, le respect des lois, l'existence de la sécurité. On revivait enfin, en Nouvelle-Calédonie, dans le cadre d'un pays moderne et démocratique.

La deuxième étape a été le référendum. Je n'étais pas en France lorsqu'il a eu lieu. J'en ai appris les résultats dans le pays où je me trouvais. Rentré quelques jours plus tard à Paris, j'ai eu l'immense surprise de constater que ni la presse ni la radio n'en parlaient. Il était passé comme un événement quelconque. Il était beaucoup plus important pour ces messieurs des médias de s'occuper de certain de leur collègue. Cela apparaissait essentiel à la vie du pays !

M. Jean Anclant. Il se plaint d'Hersant !

M. Gabriel Kasperelt. Pour autant, ce référendum représente un triple succès.

C'est d'abord le succès du gouvernement de Jacques Chirac. On nous avait bien annoncé que le Gouvernement n'oserait pas aller jusqu'au bout de son projet. Le Premier ministre l'a voulu. Je m'en réjouis et je l'en félicite.

Le référendum a ensuite permis aux Calédoniens de faire connaître leur volonté. Ils ont clairement exprimé leur détermination à rester Français. Les résultats sont là. Il est inutile d'ergoter et, après tout, Michel Debré avait bien raison de dire que l'on devrait poursuivre devant le comité de décolonisation des pays comme la Nouvelle-Zélande ou l'Australie. Nous n'avons pas besoin de cela.

Par un vote parfaitement démocratique et parfaitement libre sur la quasi-totalité du territoire - seuls des irresponsables indépendantistes situés dans quelques tribus ont pu empêcher les votes - les Calédoniens, grâce à la politique que vous avez menée, la liberté étant revenue, ont pu, je le répète, exprimer leur volonté de rester Français et leur hostilité à la politique qui a été menée pendant cinq ans.

Enfin, monsieur le ministre, je me dois de reconnaître, sans flagornerie aucune - nous nous connaissons depuis trop longtemps et nous sommes trop liés pour que je vous adresse des félicitations qui n'auraient pas de sens ni de fondement - que c'est votre succès personnel.

Vous m'avez permis de vivre auprès de vous un grand nombre d'événements. Je me suis souvent rendu sur le territoire ces dernières années. Incontestablement, vous avez mené avec courage une politique qui a abouti au résultat que nous pouvons apprécier aujourd'hui. Vous avez su non seulement vous battre sur le territoire même de Nouvelle-Calédonie, mais également renouer le dialogue avec des élé-

ments indépendantistes qui n'étaient pas tout à fait obtus, pour ne pas employer un autre qualificatif. Vous avez su, en France, vaincre des oppositions qui, il faut le reconnaître, ont existé, comme cela est normal dès lors qu'un problème politique de cette ampleur se pose.

Vous avez gagné, monsieur le ministre, et je vous dis bravo. Vous continuez. Votre projet de budget - sur lequel vous me permettez de ne pas m'arrêter, car les rapporteurs, avec leurs qualités, et vous-même dans votre intervention, l'avez traité dans le détail - est la poursuite du plan de relance qui a été élaboré l'année dernière. C'est votre succès que vous voulez exploiter, et je vous en félicite.

J'ajoute à ces félicitations des encouragements. En effet, vous le savez mieux que personne, votre œuvre n'est pas terminée.

Aussitôt après le référendum, votre première tâche a été de préparer l'élaboration du statut qui devrait être celui de la Nouvelle-Calédonie dans les années à venir, maintenant qu'il s'agit indiscutablement d'un territoire français. Nous en discuterons dans un mois environ, mais je vous formule d'ores et déjà mes encouragements, car je connais les difficultés de procédure, les discussions sur le point de savoir s'il faut une virgule ou un point-virgule. Je vous fais confiance, car je sais que les choix que vous ferez seront conformes à la volonté des Calédoniens et aux besoins du territoire.

Je vous encourage également à poursuivre l'effort, indispensable, que vous avez engagé pour le développement économique du territoire. Le référendum, on l'a dit et répété, ne constitue qu'un point de départ. C'est une base. Les coureurs parleraient du *starting block* dont on a besoin pour démarrer très rapidement. Il faut aller au-delà. Je sais que c'est votre volonté, et peut-être nous en direz-vous plus tout à l'heure, lorsque vous répondrez aux orateurs.

La Nouvelle-Calédonie ne doit pas rester comme elle est. Elle a des possibilités absolument extraordinaires que l'on ne retrouve presque nulle part ailleurs dans le monde, et en tout cas dans aucun des départements ou territoires qui constituent la République française.

Seulement, les possibilités agricoles ne sont pas exploitées comme elles le devraient, aussi bien pour assurer l'autosuffisance de l'île que pour alimenter des exportations. L'aquaculture est en voie de développement, mais ne peut pas encore répondre à la demande du marché étranger. Il n'y a pas de réelle industrie agro-alimentaire susceptible de procurer du travail et d'aider à une meilleure exploitation du territoire. Il n'y a pas d'industries « non pondéreuses » ou complémentaires qui pourraient créer des emplois, quitte à faire venir de l'extérieur des personnels qualifiés qui choisiraient de s'installer dans l'île et de faire sa richesse.

Enfin, il est un autre avantage sur lequel on n'insiste pas suffisamment. Ce territoire est le seul territoire français de grande surface qui existe dans le Pacifique. Oh, si M. le secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud était encore là, je le rassurerais : je n'oublie pas la Polynésie, tous les avantages qu'elle présente et les efforts qui sont faits pour développer son économie. Mais il n'y a nulle part, je le répète, dans cet océan, de territoire français d'une aussi grande surface que la Nouvelle-Calédonie.

Ce territoire fait, je crois, la moitié de la surface de la Belgique, d'un seul tenant.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. La Belgique entière !

M. Gabriel Kasperelt. Je ne suis pas sûr, monsieur le ministre, mais je vérifierai.

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Kasperelt !

M. Gabriel Kasperelt. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'autre territoire aussi grand et offrant autant de possibilités. Il se trouve d'ailleurs dans l'océan que tout le monde appelle « océan de l'avenir ». Je ne vous ferai pas de cours d'histoire survolant les millénaires pour passer de la Méditerranée à l'océan Pacifique, mais il faut tout de même le dire aux investisseurs potentiels pour qu'ils soient conscients de la réalité et de ce qu'on peut trouver là-bas.

La Nouvelle-Calédonie est aussi le seul territoire de la Communauté dans l'océan Pacifique, et il est le seul qui soit entouré de pays solvables. C'est important. Il n'en est pas de même dans le monde entier et, très souvent, on investit ou

l'on vend sans être payé. Il faut donc, monsieur le ministre, faire des efforts. Vous savez que, personnellement et à votre instigation, je m'y intéresse beaucoup.

Deux grands principes doivent, selon moi, être respectés.

Il faut, d'abord, favoriser directement les investissements. Ils le sont déjà, mais il faut pousser tous les investisseurs de la métropole et de la Communauté économique européenne à s'intéresser au territoire.

Il faut, ensuite, élargir une action, dont je sais que vous l'avez déjà largement entamée, je veux dire la formation professionnelle. Si nous ne le faisons pas, nous risquons une rupture, et des capitaux resteront inexploités faute de personnels qualifiés. Alors, de grâce, donnons du travail à ceux qui sont là-bas, et nous favoriserons en même temps le développement de la richesse de la Nouvelle-Calédonie.

Je sais, monsieur le ministre, que vous ferez tout cela. Je vous ai félicité, encouragé et je n'ai pas peur, dussé-je passer pour naïf, de vous remercier pour ce que vous avez fait pour la Nouvelle-Calédonie.

Bien entendu, et même si je n'ai parlé que de la Nouvelle-Calédonie, soyez assuré que nous voterons votre budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget est un mauvais budget *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*, parce qu'il est l'expression d'une mauvaise politique pour l'outre-mer.

S'il augmente de 56 millions de francs, en mouvements réels, c'est en fait un budget en régression que vous nous soumettez, monsieur le ministre, marqué par une forte diminution de 16,4 p. 100 des crédits dans le domaine de l'action économique et par une chute vertigineuse de près de 20 p. 100 des crédits de paiement du F.I.D.O.M.

C'est pourquoi, à l'euphorie qui a présidé, dans le camp de la droite, à l'élaboration du budget de 1987, a succédé cette année un sentiment de doute et d'amertume. Les belles envolées de la loi de programme se sont brutalement brisées.

En réalité ce budget s'inscrit dans une politique d'austérité, de régression sociale et économique. En diminuant de 57 p. 100 le F.I.D.O.M. pour les régions et de 58 p. 100 pour les départements, en réformant les modalités d'utilisation de ce fonds par la concentration dans les mains des préfets d'une part importante des crédits, vous cherchez, monsieur le ministre, à limiter les initiatives des assemblées locales, à paralyser la politique de redressement qu'elles ont entamée.

La priorité que constitue le développement économique ne trouve donc pas dans ce budget les moyens nécessaires. Alors que la défiscalisation sur laquelle le Gouvernement avait fondé tant d'espoirs n'a donné quelque satisfaction que dans le bâtiment, mais au prix d'une scandaleuse spéculation foncière et immobilière - je pense à Saint-Martin - vous privez les autres acteurs économiques des ressources indispensables à un véritable décollage économique.

En définitive, la politique mise en place depuis dix-huit mois, malgré la mobilité, les T.U.C. et autres subterfuges, ne fait que pérenniser le chômage, la pauvreté et les inégalités : le nombre de demandes d'emplois non satisfaites a progressé ; une mère de famille guadeloupéenne de trois enfants continue à percevoir 507 francs en moins par mois par rapport à une mère métropolitaine ; un citoyen de l'outre-mer reçoit 6 000 francs de moins qu'un Français de métropole de la part du budget de l'Etat.

Nos compatriotes immigrés en France subissent toutes sortes de discriminations et d'agressions. Ce fut le cas encore dernièrement à la station de métro Réaumur-Sébastopol où Mme Jeanne Monoral, médecin, et son frère Thierry Nobin ont été victimes de leur qualité d'Antillais. Le retour au pays reste un mirage pour les immigrés de l'outre-mer. Le congé bonifié des personnels des hôpitaux, arraché de haute lutte, mais appliqué de façon restrictive et sélective, est un véritable serpent de mer.

Bref, avec un S.M.I.C. toujours inférieur, un P.I.B. trois fois moindre, des prestations sociales au rabais, un déficit commercial chronique, une justice hors-la-loi, une information qui est une injure à la démocratie, les départements d'outre-mer subissent une situation coloniale de moins en moins supportable.

Et pourtant, monsieur le ministre, aucun département métropolitain n'apporte autant à la France que les départements et territoires d'outre-mer : Mururoa, Kourou, l'escale aérienne de la Guadeloupe qui présente un intérêt direct pour la défense militaire, les stations d'observation, les relais des télécommunications, les laboratoires, les bases de coopération interrégionale, les zones économiques maritimes exclusives sont des atouts qui n'ont pas de prix.

Mais, en retour, les départements et les territoires d'outre-mer, loin de mériter l'attention à laquelle ils ont droit, sont humiliés dans leur dignité et présentés comme des éternels mendiants qui coûteraient cher à la France.

Exploités aujourd'hui par la métropole, demain ils le seront encore plus par l'Europe, dans le cadre de l'Acte unique européen où ils seront utilisés comme bases de distribution et de relais des entreprises occidentales et, je cite M. le Premier ministre, « comme port de plaisance de la Caraïbe », pourquoi pas de l'Europe ?

Certes, vous reconnaissez, monsieur le ministre, que l'unification européenne de 1992 « présente des dangers auxquels le Gouvernement s'efforcera de porter remède en demandant notamment des étapes transitoires », mais vous refusez toujours de permettre une expression correcte des spécificités des départements d'outre-mer, qui reste la seule voie pouvant éviter que l'Acte unique européen ne se transforme pour eux en acte de décès.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Ernest Moutoussamy. Je termine, monsieur le président.

Au lieu d'écraser les travailleurs et les honnêtes gens, de démanteler les services publics, de ruiner les espérances, de réprimer sauvagement, de décourager ceux qui voudraient vivre du fruit de leur travail, si la Guadeloupe, c'est la France, comme vous le dites, prenez donc l'engagement de ramener le taux de chômage à 10 p. 100 comme en France, supprimez l'éternelle misère des villes et des campagnes, rendez au peuple sa dignité ! La France en a les moyens.

Certes, il est dans vos projets de déverser un flot d'argent sur l'outre-mer avant les élections présidentielles, quitte pour certains bénéficiaires à devoir rembourser une partie après les élections, comme ce fut le cas en 1981. Mais prenez garde ! Si en 1981, en Guadeloupe, l'on vota pour « l'argent de Giscard », il n'est pas sûr qu'en 1988 l'on vote pour « l'argent de Chirac » !

Enfin, après mon ami André Lajoinie qui, il y a huit jours à cette même tribune, déclarait que la France n'a pas besoin de bombes à neutrons, mais d'œuvres de vie, d'écoles, de logements, de centres de santé, sachez, monsieur le ministre, que la politique de surarmement de la France et les 474 milliards de francs de la loi de programmation militaire constituent une provocation face à la misère, à la pauvreté et à l'angoisse des peuples d'outre-mer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Frédéric Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pour de multiples raisons, mon premier mouvement avait été de ne pas intervenir dans ce débat sur le budget des départements et territoires d'outre-mer, notamment - et c'est la cause principale - parce qu'il n'apporte rien de nouveau à ce que nous savions déjà. Mais la mémoire collective étant fragile, j'ai estimé qu'il était bon de lui rappeler que nous avions de sérieuses raisons de ne pas accepter, monsieur le ministre, votre budget de l'an dernier et que nous étions bien inspirés de ne pas voter votre loi de programme.

Ce n'est malheureusement pas dans les cinq minutes qui me sont imparties que je parviendrai à exposer dans leur ensemble les raisons politiques et économiques pour lesquelles je refuse de voter ce budget.

Tout se passe, monsieur le ministre, comme si la préoccupation prioritaire du Gouvernement était de renforcer sa volonté politique de faire échec à la décentralisation qui, je vous le rappelle, a été très bien acceptée outre-mer, même par les plus fanatiques des amis de l'actuelle majorité. Aucun homme digne de ce nom ne pouvant refuser d'assumer davantage de responsabilités.

Nous n'avions pas accepté votre loi de programme parce que nous entrevoyions que le contexte économique ne permettrait pas au Gouvernement de la mettre en application et

qu'elle n'engageait en fait celui-ci que l'espace d'une année, rien ne nous garantissant que les crédits demandés pour l'année suivante seraient accordés par le vote majoritaire de l'Assemblée. C'est pourquoi notre préférence allait vers le contrat de plan signé par l'Etat et la collectivité locale, préparé par cette dernière et engageant pour cinq ans les deux parties.

En bonne logique, ce gouvernement cherche à mettre en place les moyens de réaliser sa loi de programme mais, contrairement à ce qu'il laisse entendre, on ne constate aucun signe de succès de cette politique. Au fait, monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire où en est la mise en place de la commission d'évaluation de la parité globale ?

L'examen du F.I.D.O.M., qui est le moteur de l'investissement dans les départements d'outre-mer, est éloquent. Le Gouvernement diminue très nettement - je le répète après d'autres - la part du F.I.D.O.M. mise à la disposition des assemblées locales, des régions et des départements, mais augmente celle qu'il gère souverainement. Cette marche à reculons procède d'un certain mépris à l'endroit des élus locaux choisis souverainement par les populations d'outre-mer. Le Gouvernement estime connaître mieux que les élus des départements d'outre-mer les priorités des populations locales : Pour ma part, je n'accepterai jamais ce mépris ni cette méfiance que rien ne justifie.

M. Elle Castor. Très bien !

M. Frédéric Jalton. Dans le département de la Guadeloupe, nous sommes particulièrement préoccupés par la paix sociale et le chômage, lequel frappe 30 p. 100 de la population active et concerne en particulier les jeunes à la recherche d'un premier emploi. Si l'on peut se féliciter de ce que la conjugaison de l'action du Gouvernement et de la volonté des Guadeloupéens a apporté un immense soulagement dans notre petit pays sur le plan de la paix sociale, il reste qu'absolument rien n'a changé du côté du sous-emploi. Le problème reste entier ! Globalement, les voies qu'il faut ouvrir pour attaquer le chômage résident dans le développement concomitant de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat notamment ; étant bien entendu qu'il faut les accompagner d'une indispensable formation professionnelle.

M. Jean-Paul Virspoullé. Il a raison !

M. Frédéric Jalton. Malheureusement, je ne vois rien dans le projet de budget qui y contribue.

C'est une chance que d'avoir une population majoritairement jeune. La bonne volonté consisterait à nous aider à la mettre au même niveau que la population métropolitaine, grâce à une augmentation sensible des écoles maternelles, des collèges, des lycées dignes de ce nom et des I.U.T. - puisque nos enfants sont généralement refusés dans ceux de la métropole - et par la mise en place de moyens permettant une vie normale de l'université des Antilles-Guyane.

Notre nombreuse jeunesse ne demande qu'à être bien formée pour avoir toutes ses chances ! Qu'on ne vienne pas nous dire que c'est l'affaire de la région ! Très objectivement, je considère que le sort de la jeunesse est d'abord l'affaire de l'Etat. En effet, c'est légitimement l'Etat qui s'enorgueillit le premier des succès de la jeunesse d'outre-mer chaque fois qu'elle est aidée.

Monsieur le ministre, vous savez fort bien que la vocation principale des départements d'outre-mer est l'agriculture. L'ancien secrétaire d'Etat à l'agriculture que vous êtes, qui connaît par cœur les départements d'outre-mer, ne peut rester indifférent à l'intérêt qu'il y a à régler au plus vite et définitivement une affaire qui traîne depuis 1961, je veux parler de la réforme foncière dans les départements d'outre-mer.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Jalton.

M. Frédéric Jalton. Des milliers d'hectares de bonnes terres disponibles attendent d'être mis entre les mains de cultivateurs dont le métier est de planter et de récolter ce qui est nécessaire à notre consommation courante d'une part, à l'exportation de l'autre. Jusqu'à maintenant, l'Etat s'est toujours comporté comme s'il voulait protéger le lobby de l'import en redistribution, lequel a toujours tout fait pour empêcher le développement de la production alimentaire locale. Je vous le dis, monsieur le ministre, tant qu'un gouvernement, quel qu'il soit, n'aura pas réglé en Guadeloupe le problème de la réforme foncière, il n'aura jamais la confiance du peuple profond !

S'agissant du tourisme, ses chances de succès résident dans les progrès qui seront faits pour faciliter l'acheminement des touristes vers les départements d'outre-mer. Or - et c'était une surprise - on a vu, en juin 1987, la délégation française, au sein de la Communauté, s'opposer à une libération des transports aériens, et ce sans exclusion géographique, même si cette délégation a cru bon de faire ajouter *in extremis* dans le texte de la décision l'alinéa suivant : « la présente décision n'est pas applicable aux territoires d'outre-mer visés à l'article 227 du traité de Rome ». Ce qui veut dire, en l'occurrence, qu'elle s'applique aux départements d'outre-mer. Comment peut-on, dès lors, croire à la sincérité du Gouvernement quand il prétend vouloir la promotion de l'économie des départements d'outre-mer ? Voilà un exemple flagrant qui augure de la sollicitude avec laquelle le Gouvernement est disposé à défendre nos régions d'outre-mer auprès de la Communauté économique européenne.

Le temps ne me permet pas un plus long développement des raisons économiques qui me font rejeter ce budget. A ces raisons économiques s'ajoutent des raisons sociales. Les crédits de préformation professionnelle ont été diminués. Alors que le Gouvernement prétend faciliter l'accueil et l'insertion en métropole des jeunes Domiens, il supprime vingt emplois à l'A.N.T.

De même, il n'y a pas un centime de plus cette année pour l'emploi des handicapés, pour l'aide aux enfants des handicapés, l'aide aux mères, pour les sociétés mutualistes, pour les colonies et centres de vacances.

Ma conviction est que, depuis 1946, les gouvernements successifs de la République n'ont jamais compris le vrai problème des départements d'outre-mer.

M. Paulin Bruné. Y compris les socialistes !

M. Frédéric Jalton. Peut-être !

Notre combat jusqu'à présent a été de tenter un rattrapage à tous les niveaux des départements d'outre-mer par rapport à la métropole. Or tout s'est passé comme si, dans l'hexagone, ce souhait procédait du rêve. Ce que les uns après les autres ne semblent jamais avoir compris, c'est que pour la majorité des peuples d'outre-mer, et davantage pour les jeunes générations, il n'est pas question de tendre les mains, mais d'exiger que les moyens nous soient donnés pour redresser nos économies démantelées par la mauvaise politique des gouvernements centraux et de jouer pleinement notre rôle dans la grande communauté française. Car nous demeurons des réalistes. Et ce n'est pas parce qu'une quinzaine de policiers lâches et racistes ont roué, ces derniers jours, deux des nôtres pour délit de faciès que disparaîtra notre amour pour la patrie des droits de l'homme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Beaujean.

M. Henri Beaujean. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, qui nous a été remis tardivement, doit être, selon nous, examiné sous les aspects suivants : celui du respect des engagements pris par la loi de programme et de la continuité des actions déjà engagées et celui de la préparation de nos départements insulaires à l'échéance de l'ouverture du grand marché européen de 1992.

Le volume des crédits mis à la disposition de nos départements importe donc autant que l'orientation donnée à ces actions en concertation - et c'est ainsi que vous pratiquez, monsieur le ministre - avec les représentants des organismes socioprofessionnels et ceux des collectivités locales, et conformément aux conclusions du rendez-vous de Bruxelles.

La première caractéristique du projet de budget que vous nous proposez est le maintien au niveau de l'an dernier des moyens consacrés au développement économique et au progrès social engagés par la loi de programme.

Je vous félicite, monsieur le ministre, de tenir ces engagements, bien que certains n'hésitent pas à déclarer que ceux-ci sont dangereux pour l'équilibre général du budget de la nation. C'est en effet notre collègue Roger-Machart qui, lors du débat de vendredi dernier sur l'article 30 du projet de loi de finances, déclarait que le Gouvernement grevait l'avenir et posait des bombes à retardement en tous genres en engageant des dépenses pour les années suivantes, en faveur par exemple des départements d'outre-mer et des rapatriés, ce que le groupe socialiste avait déjà dénoncé.

Nous, au contraire, nous considérons qu'au-delà des mots, vous donnez, ainsi que M. le Premier ministre Jacques Chirac, des gages d'attachement à nos populations, à leur promotion économique, sociale et culturelle.

Ainsi, nous constatons que, dans un contexte de rigueur, de réduction du déficit du budget de l'Etat et d'allègement des prélèvements fiscaux, les autorisations de programme passent de 916 millions de francs en 1987 à 962 millions en 1988, même si le montant des dépenses en capital passe de 785 millions de francs à 672 millions de francs du fait des reports de crédits de l'année 1987.

Les autorisations de programme du F.I.D.O.M. général, principal levier du développement économique, passent, elles, de 515 millions de francs à 564 millions de francs, soit une progression de 9,5 p. 100.

Il est établi que toutes les priorités de la loi de programme sont satisfaites dans le projet de budget que vous nous proposez. Il en est ainsi des grands équipements portuaires, des programmes d'hydraulique agricole, des programmes d'aide à la migration et à la formation professionnelle, etc.

Une question se pose cependant. M. le Premier ministre a proposé pour la Guadeloupe la création d'un tunnel sous la rivière salée afin de développer la plaisance. A quand la mise en place de ce financement ? Le Gouvernement pense-t-il solliciter la participation des fonds structurels européens, notamment du F.E.D.E.R., à cette réalisation ?

Voulez-vous également nous préciser, monsieur le ministre, si la commission d'évaluation de la parité globale sociale a été mise en place et quelles sont les mesures financières envisagées dans ce domaine ?

Nous relevons également que les actions prévues en matière de soutien à la diversification agricole, de développement de l'élevage, de production agro-alimentaire, d'aide à la replantation de la canne, d'aide à la réforme foncière, de soutien aux associations de producteurs, d'aide à l'acheminement des matières premières entrant dans la fabrication des aliments du bétail, d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs se poursuivent.

En ce qui concerne la banane, les mesures sont également prises en vue de pallier l'endettement des planteurs.

Toutefois, il me semble, monsieur le ministre, que la production cannière et sucrière restera encore pendant longtemps une activité essentielle dans l'économie de nos départements.

Un effort particulier devra être fait en Guadeloupe pour assurer la modernisation de l'outil industriel et celle des moyens d'enlèvement de la récolte. A cet égard, je souhaite une collaboration entre nos collectivités locales, les associations professionnelles et l'Etat pour faire participer la Communauté économique européenne aux moyens financiers qu'impose cette modernisation. Et je crois savoir qu'un dossier est déposé à ce sujet dans vos services.

S'agissant de l'activité touristique, qui doit constituer un moyen de développement important dans les années à venir et permettre de résorber une partie du chômage qui se développe chez nous, il est à mon avis indispensable d'en augmenter les moyens. D'ailleurs, le budget comporte des crédits pour promouvoir la destination des Antilles.

Il convient toutefois de remarquer que, face à nos concurrents de la Caraïbe, nos budgets de promotion étaient des budgets de misère. Enfin, il faut surtout créer des pôles de développement touristiques nouveaux, dotés d'équipements d'animation susceptibles de fidéliser la clientèle touristique.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Beaujean.

M. Henri Beaujean. L'aide de l'Etat devrait être acquise pour la création de ces infrastructures. Or le budget du ministère du tourisme ne comporte pas de crédits pour ces actions.

La commune du Moule et celle d'Anse-Bertrand veulent créer un pôle touristique qui nécessite la réalisation d'une voie expresse nationale entre Le Moule et Anse-Bertrand, reliant la marina du Moule, le musée archéologique et l'hippodrome Saint-Jacques, l'extension des réseaux divers, l'amélioration de l'environnement et de l'habitat traditionnel. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour aider à la création de ce pôle.

L'Europe du tourisme doit devenir une réalité institutionnelle permettant l'utilisation des fonds structurels pour le développement de ce secteur, largement facilité par l'abaissement des tarifs aériens.

Pour ce qui est de la préparation de nos départements à leur entrée dans le grand marché unique européen, je vous demanderai particulièrement de veiller à la préparation des dossiers intéressant les secteurs productifs porteurs : la pêche, l'artisanat, l'agro-alimentaire, la production rhumière. La participation de l'Etat étant requise pour que les dossiers soient subventionnés par le F.E.D.E.R., nous comptons sur l'aide de votre ministère.

S'agissant des relations de l'Etat et des collectivités locales - et vous m'accorderez bien une minute supplémentaire, monsieur le président -...

M. le président. N'en abusez pas.

M. Henri Beaujean. ... j'observe que les crédits gérés par le F.I.D.O.M. départemental et le F.I.D.O.M. régional ont été diminués. Mais il importe de savoir si les crédits antérieurement attribués ont été réellement utilisés.

Ensuite, je constate que la diminution des crédits de paiement de la section régionale, moins 9 p. 100, et départementale, moins 5 p. 100, est compensée par l'augmentation de plus 9,7 p. 100 des crédits de la section générale.

M. Elle Castor. Ça vous satisfait ?

M. Henri Beaujean. Je note par ailleurs, monsieur le ministre, que vous avez pris l'initiative heureuse de participer, directement sur votre budget, au financement des programmes d'investissement des collectivités locales à hauteur de 12 millions de francs. Cette mesure est des plus opportunes quand on connaît le sectarisme actuel des assemblées locales...

M. Jean-Paul Virapoullé. Ah !

M. Elle Castor. Ce sera un transfert de sectarisme !

M. Henri Beaujean. ... et les difficultés financières des communes, qui supportent des charges indues : incendie et secours, police et sécurité, transports scolaires, etc.

De même, la section de fonctionnement de votre projet de budget étant en augmentation, j'espère que vous pourrez apporter une subvention d'équilibre à ces communes.

Monsieur le ministre, votre projet de budget est celui de la continuité dans l'effort de progrès économique, social et culturel de nos départements. C'est celui du respect des enga-

gements de la France envers nos populations. C'est celui de la préparation de notre avenir. Nous vous en félicitons et nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Départements et territoires d'outre-mer (*suite*) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 12. - *Départements d'outre-mer*, M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial ;

Annexe n° 13. - *Territoires d'outre-mer*, M. Alexandre Léontieff, rapporteur spécial ;

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

Avis n° 964 : tome I. - *Départements d'outre-mer*, de M. Gérard Léonard ; tome II. - *Territoires d'outre-mer*, de M. Henry Jean-Baptiste ;

Commission de la production et des échanges :

Avis n° 965, tome III, de M. Pierre Micaux.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures cinquante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN